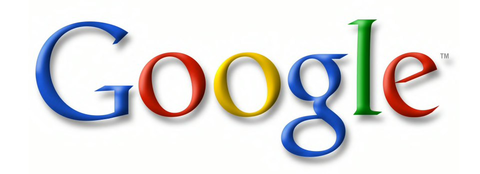


ANDRÉ CHÉRADAME

'omment éviter les impôts morte

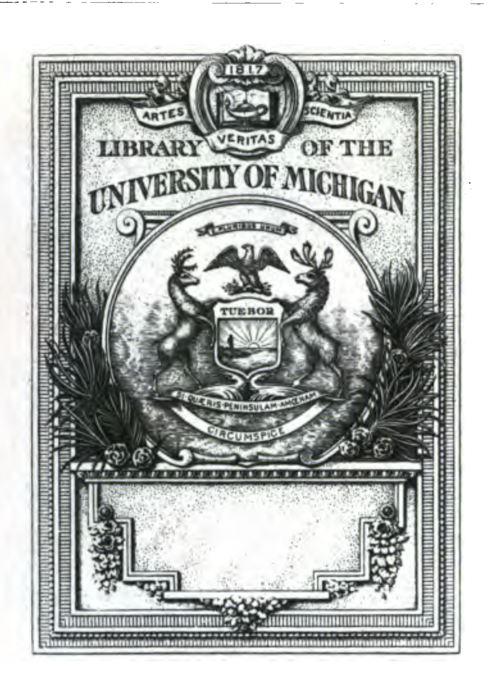
TROISIÈME ÉDITION

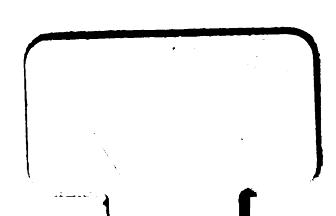


LIBR MESSAGERIES LITTÉRAIRES AISE"
11, Rue Coëtlogon, PARIS (VIe)

IMPRIMERIE HÉRISSEY, Évreux (Eure)

Prix : 4 fran s.


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Comment éviter
les
Impôts mortels

VOYEZ

après la Table des matières, comment vous pouvez aider facilement à la défense de la production intellectuelle de la France.

OUVRAGES D'ANDRÉ CHÉRADAME

LISTE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

— **1901. L'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle**, 4e édition. Un volume in-8°, 452 pages, 6 cartes en noir, 8 en couleurs, 4 fac-similés de documents. Plon-Nourrit, éditeurs. Paris . . 10 fr.

Traduction tchèque. Prague, 1901. Traduction russe. Saint-Pétersbourg, 1903.

Cet ouvrage contient l'exposé du mouvement pangermaniste et de sa conséquence, le plan pangermaniste de 1895, tel que l'auteur l'avait découvert et reconstitué de 1896 à 1900 et tel qu'il a été réalisé de 1914 à 1918.

— **1902. L'Allemagne, la France et la question d'Autriche**, 3e édition. Un volume in-16, 278 pages, 4 cartes en noir, 1 fac-similé de document. Plon-Nourrit, éditeurs . . . . 3 fr. 50

Ce livre est un abrégé du précédent.

— **1903. La Macédoine, le chemin de fer de Bagdad**, 4e édition. Un volume in-16, 397 pages, 6 cartes en noir. Plon-Nourrit, éditeurs . . . . . . 4 fr.

Ce livre expose les raisons et les moyens de la coopération

politique et militaire turco-allemande telle qu'elle s'est manifestée depuis 1914. Il contient une analyse complète du texte de la convention passée entre Berlin et Constantinople relative au chemin de fer de Bagdad.

---

4. — 1905. **La colonisation et les colonies allemandes.** Un volume in-8°, 485 pages, 8 cartes en couleur de Dietrich Reimer de Berlin. Plon-Nourrit, éditeurs . . . . 12 fr.

Cet ouvrage contient l'historique des colonies allemandes, expose leur condition juridique, leur organisation administrative et leur développement économique. Il explique pourquoi, en raison des ambitions croissantes de Berlin, le problème colonial allemand se fond dans le problème continental européen, pourquoi, par conséquent, il devient un des éléments grandissants de la politique universelle.

---

5. — 1906. **Le monde et la guerre russo-japonaise,** 2e édition. Un volume in-8°, 581 pages, 20 cartes. Plon-Nourrit, éditeurs . . . . 9 fr.

(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Drouyn de Lhuys.)

Cet ouvrage prouve que le gouvernement de Berlin, afin de préparer sa mainmise sur l'Europe centrale, s'est efforcé depuis 1888 d'engager la Russie en Extrême-Orient et montre comment il y réussit. Le récit de la guerre de Mandchourie, fait ensuite, aboutit logiquement à l'exposé de la politique qui s'imposait aux puissances menacées par le considérable renfor-

cement de l'Allemagne en Europe, conséquence de l'affaiblissement de l'empire des Tsars.

— 1912. **La crise française**. Faits. Causes. Solutions, 1912, 4e édition. Un volume in-16, 702 pages. Plon-Nourrit, éditeurs . . . . 4 fr. 50

(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix de Joest.)

Ce livre constitue un inventaire moral complet de la France avant la guerre dont l'auteur annonçait l'imminence. La disposition particulièrement pratique de la table fait de cet ouvrage un répertoire méthodique facile à consulter de toutes les grandes questions intéressant la France avant la guerre mondiale.

— 1913. **Douze ans de propagande en faveur des peuples balkaniques**, 1913. Un volume in-16, 406 pages. Plon-Nourrit, éditeurs . . . 4 fr. 50

Ce livre est un recueil des articles publiés par l'auteur en faveur d'une confédération balkanique qui eût barré la route de l'Orient au Pangermanisme. Ces articles ont paru de 1900 à mai 1913, c'est-à-dire jusqu'au moment précis où l'attaque brusquée des Bulgares contre leurs alliés Serbes et Grecs (juin-juillet 1913) a rendu cette politique désormais complètement impraticable.

— 1915. **La paix que voudrait l'Allemagne**, 1915. Brochure. 146 pages. 3 cartes. Chapelot, éditeur. Paris.

Dans cet opuscule, paru en mars 1915, donc *avant* l'expédition des Dardanelles, l'auteur expose quel était le désir de paix de

l'Allemagne à cette époque où, n'ayant pu vaincre les Alliés conformément à son plan primitif, le gouvernement de Berlin avait des raisons de vouloir arrêter la partie sur des bases suffisamment larges pour lui permettre de la reprendre après un court répit avec des chances de succès cette fois décisives.

---

9. — **1916. Le plan pangermaniste démasqué. Le redoutable piège berlinois de la partie nulle, 1916.** In-18 jésus, 356 pages, 31 cartes, 18e édition. Librairie Plon . . . . 4 fr.

(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Audiffred.) Traductions anglaise, portugaise, espagnole, russe, japonaise.

Cet ouvrage a notablement contribué à faire connaître partout les véritables buts de guerre de l'Allemagne. Il vulgarise pour les moins avertis les énormes prétentions pangermanistes. Il permet de se convaincre combien est ancienne la préméditation, donc la responsabilité de l'Allemagne.

---

10. — **1917. The United States and Pangermania** « *Les Etats-Unis et la Pangermanie* », 170 pages, 21 cartes et fac-similés de documents, en anglais seulement. Charles Scribner, éditeur, New-York. . 1 dollar.

Ouvrage spécialement écrit pour les Américains afin de leur démontrer que l'existence de la Pangermanie est incompatible avec l'indépendance des États-Unis et la liberté du monde.

. — 1918. **Les bénéfices de guerre de l'Allemagne et la formule boche « ni annexions, ni indemnités »,** 1918. Brochure de 32 pages, 4 cartes. Librairie Plon-Nourrit. . . . . 0 fr. 50

Cette brochure de propagande a démontré la raison profonde des incessantes manœuvres pacifistes pratiquées par l'Allemagne de 1916 à 1918 en vue de s'assurer, comme résultat minimum de la guerre, tout au moins la Pangermanie centrale dont la cristallisation suffirait à assurer à l'Allemagne des bénéfices de guerre représentant pratiquement des centaines de milliards et, par voie de conséquences, toutes les autres réalisations pangermanistes.

. — 1918. **Pan-Germany. The Disease and Cure and a Plan pour les Allies** « *La Pangermanie. Le mal et le remède et un plan pour les alliés* ». Recueil des principaux articles publiés en 1917 dans l'*Atlantic Monthly*, la *Revue des Deux Mondes* des États-Unis, 234 pages, en anglais seulement, *The Atlantic Press,* Boston. . . . . 35 cents.

Ces articles ont eu surtout pour objet d'exposer aux Américains pourquoi la clef de la guerre se trouvait en Europe centrale, comment une offensive bien conduite des alliés dans les Balkans déterminerait l'insurrection des Slaves et des Latins d'Autriche-Hongrie qui aussitôt rendrait inévitable la capitulation de l'Allemagne avant la fin 1918.

. — 1918. **The Essentials of an enduring Victory** « *Les conditions essentielles d'une victoire durable* ».

259 pages, 16 cartes et fac-similés de documents, en anglais seulement.

Charles Scribner, éditeur, New-York . . 1 dollar 50

Cet ouvrage publié à New-York au milieu de décembre 1918, donc un mois seulement après la conclusion de l'armistice, a eu pour objet de mettre en évidence pour les Américains les grands dangers probables de la période de l'armistice, dangers qui se sont nettement manifestés depuis pendant les discussions de la Conférence de la paix.

---

14. — 1919. **Comment éviter les impôts mortels.** Imprimerie Hérissey, Évreux (Eure). 184 pages. . . . 4 fr.

---

15. — 1919. **La cause unique de la guerre.** *L'autocratie contre la démocratie en Europe centrale.* Pour paraître prochainement, en impression chez Hérissey, à Evreux (Eure).

Cet ouvrage de plus de 600 pages avec 12 cartes contiendra notamment l'enquête faite par l'auteur en Europe centrale et dans les Balkans en décembre 1913, janvier-février-mars 1914. Ces constatations seront reproduites telles qu'elles ont été publiées en articles de revues *avant la guerre*. Elles n'ont donc pas été établies pour les besoins actuels de la cause des alliés. Or, elles font ressortir nettement la préméditation, dès le début de 1914, de l'Autriche-Hongrie, donc la responsabilité des gouvernements de Vienne et de Budapest égale à celle de Berlin en déchaînant la lutte. Cet ouvrage établit que l'Allemagne a fait la guerre surtout pour sauver l'Autriche-Hongrie, nécessaire à l'expansion pangermaniste et menacée en pleine paix d'écroulement par la force de l'expansion démocratique des peuples slaves et latins de l'Europe centrale.

ANDRÉ CHÉRADAME

Comment éviter les Impôts mortels

TROISIÈME ÉDITION

LIBRAIRIE DE "LA PENSÉE FRANÇAISE"
146, Rue Montmartre, PARIS (IIe)
IMPRIMERIE HÉRISSEY, Évreux (Eure)

1919

PRÉFACE

Pour que l'Allemagne paie il ne suffit pas de dire : « l'Allemagne doit payer. » Il y a deux questions très différentes. La première a trait au point de droit : *Ce que doit l'Allemagne*; la seconde se rapporte au point de fait : *Ce que l'Allemagne pourra réellement payer*.

Ce livre a pour objet de bien discerner les deux questions, d'établir le lien qui les réunit malgré leurs différences, et surtout de démontrer à quelles conditions, par quels moyens et dans quelle mesure probable l'Allemagne pourra payer.

Cet ouvrage est essentiellement pratique. Il vise à mettre à la disposition des citoyens français tous menacés par les formidables conséquences financières de la guerre, — car celles-ci peuvent atteindre redoutablement même ceux des Français qui n'ont aucune fortune, — des arguments nombreux et précis leur permettant de comprendre comment ils peuvent éviter le désastre.

J'ai confiance dans la puissance des arguments présentés dans ce livre, car ils ont été progressivement soumis à l'opinion publique américaine et française qui a bien voulu en admettre la valeur.

Le principe de la combinaison financière qui permettrait à tous les peuples alliés d'Europe d'éviter les impôts mor-

tels, expliqué en détail dans cet ouvrage, a été exprimé sous forme condensée à la page 147 de mon livre : *Le plan pangermaniste démasqué*, paru en mai 1916. Ensuite, ce principe a été développé pendant mon récent séjour en Amérique, le 1er novembre 1918 dans le *Wall Street Journal*, l'organe que lisent tous les hommes d'affaires de New-York. Les autres éléments de la combinaison ont été développés postérieurement dans la *Tribune* de New-York, et à Paris dans l'*Information* et la *Démocratie nouvelle*.

J'ai pu ainsi constater que mes diverses propositions ont été accueillies favorablement par les hommes compétents.

Mais des articles de journal se prêtent

fort mal à l'exposé d'un système nécessairement complexe qui ne vaut que par son ensemble et la cohésion harmonique de toutes ses parties. Seul le livre rend possible de donner la vue panoramique à la fois claire, complète et cependant précise d'un projet aussi considérable par son objet et les éléments multiples qui le composent.

Mon désir ardent est que cet ouvrage convainque les Français et tous les Alliés qu'il y a des moyens réellement raisonnables et pratiques de résoudre sinon totalement, au moins dans une proportion considérable, les immenses difficultés financières résultant de la guerre. En fait, la solution de celles-ci dépend énormément de la volonté de l'opinion publique alliée qui peut im-

poser l'adoption d'un projet susceptible de faire payer les Boches dans toute la mesure du possible. Il reste à l'opinion publique alliée le temps nécessaire pour se manifester utilement car les traités qui s'élaborent ne sont que des projets de traités lesquels ne deviendront valables et définitifs qu'après leur ratification par les divers Parlements alliés. Les Parlements étant la représentation des peuples, la puissance de l'opinion publique peut donc encore s'exercer très efficacement sur les Parlements. Mais l'opinion publique ne peut exercer une action décisive qu'à deux conditions : elle ne doit soutenir qu'un projet réellement pratique et il faut qu'elle soit solidement documentée pour que sa volonté finisse par devenir souveraine.

J'ai établi cet ouvrage de façon à rendre possible à l'opinion publique alliée cet examen et cette documentation.

Les jours qui passent décideront de notre sort à tous pour bien longtemps. Si la lecture de ce livre vous convainc, ami lecteur, devenez immédiatement propagandiste. Préconisez autour de vous le projet dont les grandes lignes sont exposées dans cet ouvrage. En contribuant par votre force d'opinion à le faire adopter dans l'intérêt commun des Alliés, vous emploierez le plus sûr moyen de vous éviter personnellement les impôts mortels.

Paris, le 15 avril 1919.

Comment éviter les impôts mortels.

INTRODUCTION

Dans quel état l'agression allemande a mis la France.

Avant la guerre, la France avait 32 milliards de dettes, soit sur la base de la population d'alors 832 francs par tête de citoyen. L'agression allemande a contraint la France à une dépense de 182 milliards de francs. Sur ce chiffre, 18 milliards ayant été fournis par les impôts, *la dette réelle de la France résultant de la guerre est de* **164** *milliards de francs*. Sur ces milliards, 30 environ sont allés à l'étranger

payer des produits nécessaires à la guerre, mais qui se détruisent par l'usage qu'on en fait; de ce chef, la France a éprouvé une perte à peu près égale à 30 milliards tout en devenant durablement débitrice de l'étranger pour le montant de ce dernier chiffre.

La dette résultant de la guerre, s'ajoutant à la dette d'avant-guerre, *la France a maintenant une dette totale de* **196** *milliards de francs.*

Ce n'est pas tout. Les dommages matériels directs causés par les Boches dans les départements envahis les plus riches de la France, représentant le sixième de son territoire, s'élèvent d'après les dernières estimations à 96 milliards de francs.

Les Français ont perdu environ 20 milliards de francs des valeurs russes ou balkaniques.

On arrive donc au tableau suivant :

Dette publique	196	milliards.
Pertes en Russie. . . .	20	—
Dévastations	96	—
	312	milliards.

Or, avant la guerre, la fortune totale de la France était évaluée à 300 milliards au maximum.

Quant au budget de la France de 5 milliards avant la guerre, il doit être porté maintenant à 18 milliards, au moins pour faire face aux charges résultant de la guerre, dont deux surtout sont aussi formidables qu'inévitables :

1° Le service des intérêts des emprunts contractés pendant la guerre ;

2° Le service des pensions dues aux innombrables victimes de la guerre : blessés, mutilés, veuves, etc.

Par suite de l'agression allemande, le budget français doit donc subir une formidable augmentation de 13 milliards. Si les réparations dues par les Boches n'étaient pas faites, il faudrait trouver ces 13 milliards sous forme d'impôts. Or ces impôts devraient être payés par une population française beaucoup moins nombreuse qu'avant la guerre.

En effet la France, défalcation faite des étrangers, n'avait pas plus de 39 millions d'habitants en 1914. L'agression allemande a fait subir à ce chiffre deux réductions, l'une résultant directement de la guerre, l'autre en étant la conséquence indirecte.

La France a eu 1.400.000 soldats morts à la guerre. Quant à la population civile, les calculs qu'on a pu faire dans 77 départements non envahis ont établi que de 1913 à fin 1917, d'une part la natalité est

tombée de moitié, d'autre part les morts de la population civile ont augmenté dans une proportion telle que, pour cette période de la guerre, *les morts de la population civile l'emportent sur les naissances de* 883.000. Si l'on calcule sur la même base les pertes de la population civile pendant 1918, et si l'on suppose que les pertes des départements envahis sont identiques à celles des départements non envahis, alors qu'en réalité les pertes des régions envahies sont cependant certainement supérieures, on constate que les pertes de la population civile de la France, résultant indirectement de la guerre, s'élèvent à au moins 1.500.000 habitants. Donc en ajoutant ce chiffre à celui des morts résultant directement de la guerre on constate que la diminution de la population totale de la France est, en chiffres ronds, au moins de

3.000.000 d'habitants. La France n'a donc plus que 36.000.000 de citoyens, ayant désormais à supporter un budget de 18 milliards au lieu de 5 milliards et une dette nationale de 196 milliards au lieu de 32 milliards.

La dette nationale d'un citoyen français est donc désormais de 5.444 francs au lieu de 832 francs avant la guerre.

Ces charges sont pour les 36 millions de Français d'autant plus écrasantes que, sur ce dernier chiffre, 700.000 sont pensionnés et réformés par suite de leur mutilation ou de leur usure physique résultant de la guerre et que plus d'un million de Français sont revenus de la guerre sans être pensionnés mais ayant leur santé sérieusement atteinte par les fatigues de la campagne. C'est donc avec une population aussi cruellement décimée que la France devrait

trouver normalement 13 milliards de francs de plus qu'avant la guerre pour équilibrer son budget. Ce problème ne peut évidemment être résolu que par l'effet des réparations dues par le peuple allemand.

Le peuple allemand est responsable.

Le peuple allemand est responsable des dommages matériels inouïs qu'il a causés à toutes les victimes de son agression, non seulement parce qu'il a déchaîné la guerre, dans un but avéré de conquête, mais encore parce que cette guerre a été conduite d'une façon scientifiquement étudiée afin de détruire pour une longue période après la lutte la puissance économique des adversaires des Allemands.

Cette vérité résulte à la fois de faits incontestables et innombrables et des docu-

ments allemands récemment trouvés prouvant que ces destructions ont été très minutieusement préméditées.

La responsabilité du peuple allemand est tellement certaine que s'il est nécessaire de la rappeler, elle n'a plus besoin d'être démontrée.

L'urgence et la nécessité des réparations.

En raison de sa longue et criminelle préméditation et de ses vols sur toute la surface de l'Europe, les dépenses de guerre de l'Allemagne ont été très inférieures proportionnellement à la population aux dépenses de guerre des différents grands pays alliés et notamment de la France (v. p. 24). En outre, la France a ses départements les plus riches dévastés, mis

pour longtemps dans l'impossibilité de produire.

Il résulte de cette circonstance que malgré les conditions d'armistice qu'elle a dû accepter, l'Allemagne, quand on va au fond des choses, se trouve dans une situation économique générale considérablement moins difficile pour l'avenir que la France. Celle-ci, en effet, surprise par l'agression allemande, a dû improviser à coups de milliards un immense matériel de guerre acheté en grande partie à l'étranger, ce qui lui a créé une lourde dette extérieure.

Il résulte de ces différences économiques que la victoire ne sera durablement assurée à la France que quand le peuple allemand aura effectivement restitué les biens mobiliers qu'il a volés et quand les réparations effectives auront détruit la supériorité de situation économique qui existe réellement

au profit de l'Allemagne par rapport à la France. Assurément, cet état de choses est une conséquence inique des crimes de l'Allemagne, mais il n'en existe pas moins matériellement et porte ses conséquences économiques.

La justice la plus élémentaire exige au plus vite ces réparations. On ne peut évidemment pas appeler victoire ou paix juste un état de choses qui laisse les maisons allemandes pleines des objets de toute nature volés en Belgique et en France, alors que les Belges et les Français des régions envahies n'ont encore à considérer que les ruines sinistres de leurs maisons, systématiquement détruites par les envahisseurs boches.

La vie économique ne pourra commencer à reprendre réellement que quand les régions dévastées, qui sont les régions les

plus riches et les plus industrielles du pays, auront été remises en activité, donc restaurées.

Le vol d'une quantité énorme d'objets mobiliers par les Allemands a fortement contribué à faire monter dans toute la France, dans des proportions considérables, le prix de la vie. Par exemple, les centaines de mille de matelas volés par les Allemands dans nos départements envahis ont fait monter le prix des matelas *dans la France entière*, parce qu'il y a eu raréfaction considérable des matelas. Maintenant qu'il s'agit de rééquiper les départements envahis, le prix des matelas déjà très élevé a monté encore depuis l'armistice d'une cinquantaine de francs. Cette élévation de prix qui atteint la plupart des objets mobiliers est donc une conséquence directe de l'agression allemande. Il y a là, en somme,

une application de l'inévitable loi de l'offre et de la demande qui produit ses effets pour les objets mobiliers comme pour le reste. Par conséquent, la restitution des objets mobiliers volés par les Allemands contribuera à diminuer le prix des choses dans toute la France, résultat qu'il faut atteindre au plus vite.

Par suite des conséquences directes ou indirectes de l'invasion la vie est actuellement plus chère en France qu'en Aliemagne. Tant que cette différence subsistera, l'industrie française ne saurait travailler dans des conditions lui permettant de soutenir la concurrence des produits boches. Donc, en réalité, les ouvriers français, bien qu'ils s'en doutent fort peu, ont leur avenir infiniment moins assuré que celui des ouvriers allemands.

Très vite les conséquences désastreuses de cet état de choses se feraient sentir si les précautions nécessaires n'étaient pas prises. L'Allemagne n'ayant pas été envahie, ayant toutes ses usines intactes peut, presque sans délai, reprendre une activité économique intense. Par contre, la France a le tiers de ses usines détruites, le sixième de son territoire dévasté et devra travailler pendant des dizaines d'années seulement pour remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre. De ce chef, la France est économiquement handicapée de la façon la plus funeste.

Seules les réparations méthodiquement imposées peuvent transformer peu à peu cette situation infiniment dangereuse, résultat inique de l'agression allemande.

Nécessité d'une doctrine de réparation commune à tous les Alliés.

La question des réparations est vitale non seulement pour les Français, mais pour tous les États alliés également victimes de la guerre. En effet, pour eux comme pour la France, la victoire n'existerait pas sans une solution satisfaisante du problème des réparations, en raison des gigantesques différences économiques créées par la guerre au profond détriment de tous les alliés européens.

Or, *pour résoudre réellement le problème des réparations, il faut que le droit aux réparations de tous les États alliés, sans exception, soit sauvegardé équitablement. S'il en était autrement, les États sacrifiés protesteraient aussitôt à juste titre, et il serait impos-*

sible d'aboutir. Il est donc indispensable que les Alliés aient une doctrine commune afin qu'au sujet des réparations, comme au sujet des autres questions essentielles, leur union, condition indispensable du succès final, soit assurée pendant tout le temps nécessaire.

Pour obtenir ce résultat, il faut :

1° Partir d'un principe juridique qui soit juste avec évidence pour tous les Alliés, cette évidence étant démontrée par le fait que ce principe de droit existe dans la législation de tous les pays de l'Entente;

2° Trouver une formule qui permette l'application pratique de ce principe dans des conditions d'équité générale envers les Alliés tout en tenant compte des différences d'efforts et de sacrifices de chacun de ceux-ci ;

3° Dégager des combinaisons financières

qui soient susceptibles d'éviter à tous les peuples alliés d'Europe, pendant une longue période, le poids des impôts mortels conséquence directe de l'agression allemande, impôts qui par leur énormité suffiraient à déterminer l'explosion économique de ces peuples et par conséquent leur défaite, d'où résulterait par effet réflexe, la victoire allemande.

Le plan d'ensemble que je soumets à l'opinion publique est harmonisé de façon à atteindre ces trois objectifs.

CHAPITRE PREMIER

LE DROIT DES ALLIÉS OU : QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR L'EXPRESSION « DOMMAGES DE GUERRE »

I. — La portée de l'expression « dommages de guerre » d'après la Conférence de La Haye.
II. — Les dommages nouveaux résultant de la conception de la guerre par les Allemands.
III. — Le « dommage » d'après l'article 1382.
IV. — Quand on parle d'indemnité allemande, l'expression « indemnité » ne peut être entendu que comme étant une indemnité de réparation.

Pour comprendre comment se pose, en droit, le problème des réparations, il est indispensable tout d'abord de bien saisir le sens et la portée qu'il faut donner à l'expression *dommages de guerre*, car

2.

actuellement la compréhension de cette expression chez beaucoup d'Alliés est encore si incomplète qu'elle empêche de voir le problème des réparations dans sa nécessaire ampleur.

I

La portée de l'expression « dommages de guerre » d'après la Conférence de La Haye.

L'erreur qui est généralement commise provient de ce qu'on donne à l'expression « dommages de guerre » une portée analogue à celle de cette expression dans les textes établis jadis par la Conférence de La Haye, — 1899-1907 —, lorsqu'elle tenta de réglementer par des conventions le droit international de la guerre, violé d'ailleurs outrageusement depuis par les Allemands. Mais la Conférence de La Haye n'a jamais envisagé la guerre, que comme une guerre du genre de celle de 1870.

Or la guerre de 1870 a été un jeu d'en-

fants en comparaison avec la guerre 1914-1918. Il s'ensuit que l'expression « *dommages de guerre* » telle qu'elle a été comprise à La Haye a un sens infiniment trop restreint pour permettre actuellement des réparations qui soient réellement justes et suffisantes.

En effet, le dommage de guerre de la Conférence de La Haye veut dire seulement le *dommage direct*, c'est-à-dire le dommage matériel qui résulte du fait immédiat de l'ennemi : maisons détruites, outillage d'une usine volée, maisons pillées, etc.

Cette interprétation du dommage de guerre, restreinte au *dommage direct*, était admissible quand il s'agissait d'une guerre comme celle de 1870, car alors les *dommages directs* de la guerre, en fait, comprenaient réellement la plus grande partie des dommages résultant de la lutte.

II

Les dommages nouveaux résultant de la conception de la guerre par les Allemands.

Mais la guerre de 1914-1918 est une guerre sans aucun précédent. Les Allemands l'ont conduite non seulement militairement mais encore économiquement de façon à obtenir, pour une longue période, l'impuissance de l'adversaire par l'effet de son épuisement économique résultant des destructions systématiques faites pendant la guerre, de ses richesses et de ses moyens de production pendant la paix.

En outre, en raison de leur longue préméditation et par conséquent de la responsabilité des Allemands, les Alliés ont dû

soutenir une lutte si longue, que leurs dépenses de guerre ont atteint, pour certains notamment, des proportions gigantesques.

De ce chef, il résulte pour les Alliés des *dommages de guerre indirects* qui s'ajoutent aux *dommages directs*. Or, en réalité, les *dommages indirects* sont infiniment plus grands que les *dommages de guerre directs* causés par l'agression allemande.

Par exemple, du fait des destructions effectuées par les Allemands sur le sol de ses provinces envahies, la France a subi un *dommage direct* qui est évalué à environ 96 milliards de francs. C'est ce *dommage direct* qui seul généralement apparaît nettement et dont surtout on parle.

Donc, si l'Allemagne versait à la France ces 96 milliards le *dommage direct* fait à la France pourrait être réparé, — réparation plus théorique que réelle car le temps

énorme qu'exigera la remise en état des régions dévastées suffit à handicaper la France considérablement, — mais on va maintenant constater que le *dommage indirect* subsisterait intégralement et que ce dommage indirect étant beaucoup plus considérable que le *dommage direct*, sa subsistance suffirait à déterminer la ruine totale, donc la défaite finale de la France.

Ce *dommage indirect* subi par la France résulte des circonstances suivantes. Alors que l'Allemagne, parce qu'elle a volé les minerais et charbons français, belge, polonais, etc., les produits alimentaires de la Serbie, de la Roumanie, de la Russie du Sud, etc., a pu conduire la guerre avec une dépense réelle relativement très faible, la France parce qu'elle était pacifique, surprise par l'agression allemande, a dû improviser à coups de milliards un immense

matériel de guerre, acheté en grande partie à l'étranger, ainsi qu'une notable partie de la nourriture de la population française pendant la guerre d'où la création d'une énorme dette extérieure pour la France.

Il est résulté de cette obligation, suite indiscutable de l'agression allemande, que la France a été contrainte de faire des dépenses de guerre infiniment plus considérables que celles de l'Allemagne.

164 milliards de dépenses de guerre doivent être supportés par 36 millions de Français, soit 4.555 francs par tête. 205 milliards de francs de dépenses de guerre devront être supportés par 67 millions d'Allemands (v. p. 48), soit 3.059 francs par tête de citoyen allemand. *Donc un Allemand a dépensé pour la guerre environ* 1.496 *francs de moins qu'un Français.*

La conséquence des gigantesques frais de

guerre de la France est que, — surtout pour payer l'intérêt des emprunts de guerre et afin de pouvoir verser aux veuves, aux orphelins et aux blessés de la guerre, victimes de l'agression allemande, la pension à laquelle ils ont un droit absolu et qui sera toujours inférieure à ce qu'elle devrait être, — la France qui, en 1914, avait un budget de 5 milliards de francs, devra avoir après la guerre un budget permanent d'environ 18 milliards.

Indiscutablement donc, le fait que la France, en somme, *uniquement comme conséquence de l'agression allemande*, devra avoir un budget de 18 milliards au lieu de 5 c'est-à-dire un budget élevé de 13 milliards, constitue pour la France un *dommage indirect* résultant de la guerre.

Or, ce *dommage indirect* est infiniment plus grand que le *dommage direct* rappelé

plus haut, c'est-à-dire les destructions faites dans les départements envahis évalués à environ 96 milliards. En effet, le *dommage indirect* résultant du fait que la France devrait après la guerre payer pendant très longtemps 13 milliards d'impôts de plus correspond à un capital, qui estimé sur la base de 5 pour 100 d'intérêt, est de 260 milliards immobilisés pour un temps extrêmement long.

D'autre part, la France, ayant perdu à la guerre la partie de sa population masculine la plus productrice, et cette perte existant dans une proportion beaucoup plus grande que pour l'Allemagne, ne pourrait certainement pas payer normalement et régulièrement 13 milliards d'impôts de plus qu'avant la guerre.

Enfin, 13 milliards d'impôts de plus en France, ne sauraient être établis qu'en

taxant les manifestations de l'activité économique, c'est-à-dire précisément en s'opposant au relèvement économique du pays qui est cependant indispensable.

Il résulte nettement de ces constatations que si les *dommages indirects* découlant de la guerre obligeaient la France à relever ses impôts de 13 milliards les répercussions économiques de ces dommages indirects suffiraient, très peu de temps après la paix conclue, à déterminer en France une situation tellement insoutenable qu'il en résulterait finalement par simple comparaison la victoire allemande. Par conséquent, la justice la plus élémentaire, aussi bien même que la nécessité de réaliser la victoire, mènent à cette conclusion : Les *dommages indirects résultant de l'agression allemande doivent être réparés au même titre que les dommages directs.*

III

Le « dommage » d'après l'article 1382.

On arrive ainsi à constater, en définitive, que *la réparation des dommages de guerre doit être entendue ainsi : replacement, restitution ou réparation par l'agresseur fait, dans toute la mesure et sous toutes les formes nécessaires, pour que le pays attaqué soit, dans toutes les limites du possible humain, remis dans l'état où il se trouvait avant la guerre*. C'est d'ailleurs cette interprétation que la législation allemande elle-même fait des dommages de guerre.

Par conséquent, pour qu'il y ait répara-

tion juste et suffisamment des dommages faits à la France, il faut, en principe et en droit, que les réparations faites par les Allemands soient de nature telle que :

1° Les départements envahis soient à tous égards replacés dans leur état antérieur à la lutte ;

2° L'ensemble du peuple français n'ait pas à payer du fait de la guerre plus d'impôts qu'avant la guerre.

Or, il y a un principe général du droit qui règle toute cette matière des dommages causés, principe qui fait partie de la législation de tous les pays civilisés et est ainsi formulé dans l'article 1382 de notre Code Civil :

Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

C'est ce principe s'appliquant aux dom-

mages de toute nature, *directs et indirects*, parce qu'il est universellement admis dans les pays de l'Entente, dont il s'agit de chercher l'application pratique. En effet, en partant de cette base commune, il est possible de dégager la théorie commune des Alliés en matière de réparations.

IV

Quand on parle d'indemnité allemande, l'expression « indemnité » ne peut être entendue que comme étant une indemnité de réparation.

Constatons que l'indemnité que les Alliés tireront de l'Allemagne sera toujours affectée à une restauration, à une réparation et n'aura jamais le caractère d'un châtiment ou d'un bénéfice.

Cette constatation est nécessaire pour répondre aux préoccupations de ceux des Alliés qui disent : « Surtout ne demandons pas aux Allemands une indemnité qui ait un caractère pénal, ou qui constituerait

un bénéfice, comme celle que les Allemands ont imposée à la France en 1871, car ainsi nous provoquerions de la haine et des désirs de revanche qui mèneraient à une nouvelle guerre. »

Ce danger n'existe pas et cette crainte est tout à fait chimérique pour la raison suivante aussi simple que forte.

Les Allemands ont causé à l'ensemble des Alliés, sans faire même entrer en ligne de compte les dommages moraux résultant des hommes tués et des familles détruites, des dommages matériels *directs et indirects* tellement grands que le total de ceux-ci dépasse très certainement les réparations que le peuple allemand pourra pratiquement faire.

Il en résulte que les valeurs, en argent ou en nature, que les Alliés se feront payer par les Allemands, si élevées soient-elles,

seront toujours affectées à la réparation d'un préjudice causé et qu'en aucun cas ces indemnités ne constitueront une pénalité pour les Allemands ou un avantage matériel pour les Alliés. Donc, l'indemnité allemande ne pourra jamais être qu'une *indemnité de réparation*.

CHAPITRE II

POURQUOI L'ALLEMAGNE PEUT PAYER ET A QUELLES CONDITIONS

I. — La situation relativement avantageuse de l'Allemagne.

II. — Pour payer, les Allemands doivent pouvoir travailler.

III. — Quel peut être le *minimum* de l'annuité allemande de réparation?

IV. — L'annuité allemande de réparation doit être payée pendant longtemps.

Un très grand nombre d'Alliés ont la sensation que le problème des réparations se pose dans des termes tels que sa solution est probablement impossible. On se dit : « Puisque les dommages directs et indirects causés par l'Allemagne aux

Alliés sont évalués au chiffre gigantesque de 1.000 milliards et que la valeur du patrimoine de l'Allemagne était en 1913, d'après M. Helfferich, d'environ 375 milliards de francs, le peuple allemand ne pourra jamais s'acquitter ; par conséquent, il faut dès maintenant se résigner à des réparations très incomplètes. »

I

La situation relativement avantageuse de l'Allemagne.

Ce raisonnement paraît tout d'abord logique et péremptoire, il est en réalité beaucoup trop rapide et superficiel. D'abord l'Allemagne n'est pas, comme on le prétend, ruinée par la guerre. Elle est au contraire, par comparaison avec les États alliés, dans une situation exceptionnellement favorable, car de tous les grands pays du continent, l'Allemagne est le seul n'ayant pratiquement pas subi d'invasion.

En effet, l'invasion des Russes en Prusse Orientale n'avait déterminé que pour

400 millions environ de dégâts qui, depuis longtemps déjà, ont été réparés aux dépens de la Russie et combien largement ! Quant aux affirmations actuelles des intéressés, c'est-à-dire des Allemands qui, comme Helfferich, affirment que l'Allemagne ne pourra pas payer, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Ces affirmations font partie de la manœuvre générale dont le but final est de soustraire les Allemands à leurs responsabilités. Ces affirmations ont la même valeur que celles des Allemands prétendant, pendant les quatre années de guerre, qu'ils étaient affamés et n'avaient littéralement plus de quoi manger. Or, tous ceux qui ont été en Allemagne depuis l'armistice ont pu constater que ces déclarations étaient fausses. La pénurie des vivres existe maintenant en Allemagne mais elle n'a commencé à exister réellement que

quand l'Allemagne a été coupée des sources de ravitaillement de l'Orient par la victoire des Alliés en Europe Centrale. Il en est de la soi-disant pauvreté de l'Allemagne de même que de sa soi-disant famine pendant la guerre. En fait, l'Allemagne outre les richesses qui lui sont propres regorge encore du produit gigantesque des vols qu'elle a faits dans toute l'Europe. D'ailleurs l'Etat allemand ferait-il faillite que les richesses matérielles de l'Allemagne qui sont énormes n'en subsisteraient pas moins. Or, ces richesses et le produit annuel qu'elles donnent peuvent devenir la base de certaines combinaisons qui, comme j'espère le démontrer plus loin, permettraient, tout en restant dans les limites du droit le plus strict, de faire réparer au peuple allemand infiniment plus qu'on ne le croit généralement, c'est-à-dire

tous les *dommages directs* et sinon tous, au moins la partie de beaucoup la plus considérable des *dommages indirects* (dépenses de guerre).

II

Pour payer, les Allemands doivent pouvoir travailler.

Pour comprendre comment, si les Allemands ne peuvent pas réparer intégralement les dommages *directs et indirects* qu'ils ont causés, ils pourront tout au moins fournir une réparation assez large pour rendre possibles des combinaisons permettant à cette réparation d'être pratiquement beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine généralement, il faut d'abord considérer à quelles conditions les Allemands pourront réparer.

La première de ces conditions qui s'impose par son bon sens évident, c'est que,

pour que les Allemands puissent payer, il faut qu'ils puissent travailler et faire de l'argent. C'est pourquoi, l'idée d'un boycottage *général* du peuplè allemand dont on a si souvent parlé dans la presse alliée ne doit pas être maintenue comme n'ayant pas de caractère pratique. Dans l'intérêt même des victimes de l'agression allemande, cette conception du boycottage *général* doit être abandonnée. Non seulement il faut que les Allemands puissent travailler, mais encore il faut qu'ils aient intérêt à travailler, c'est-à-dire qu'on ne leur prenne pas chaque année la totalité du produit de leur travail. Il est même nécessaire de leur en laisser une partie suffisante pour qu'ils aient un avantage personnel les déterminant à vouloir continuer à travailler, sinon ils paieraient une fois, deux fois, mais plus après. Cette

compréhension psychologique du fonctionnement des réparations est encore dans l'intérêt direct des créanciers du peuple allemand. En somme, celui-ci doit être traité exactement comme généralement un créancier intelligent traite son débiteur, en l'autorisant à se libérer par fractions modérées parce qu'il sait bien que s'il lui demandait trop à la fois, il n'aurait qu'une partie extrêmement faible de ce qui lui est dû. Mais si le boycottage *général* du peuple allemand doit être abandonné, j'ai eu bien soin de spécifier que le boycottage auquel il faut renoncer est un boycottage *général*.

En effet, si la reprise de l'activité économique allemande est indispensable au fonctionnement des réparations, par contre, cette reprise ne saurait être absolument libre. La reprise de l'activité écono-

mique allemande ne peut être permise qu'après le désarmement total de l'Allemagne, progressivement et sous le contrôle de commissions interalliées. On ne peut évidemment pas laisser l'Allemagne, par exemple, s'emparer des débouchés extérieurs que la France a dû totalement abandonner par suite de la guerre qui lui a été imposée ou permettre à l'Allemagne de transformer très vite sa défaite militaire en victoire, en raison du fait que, n'ayant pas été envahie, elle se trouve grandement favorisée pour la reprise de la vie économique. Assurément, cette restriction de l'activité économique allemande, — restriction qui d'ailleurs doit être appliquée sans esprit de tracasserie car un débiteur constamment tracassé ne travaille pas, donc, ne paie pas, — sera peu agréable aux Allemands mais elle est

une conséquence inéluctable de leur agression. Il faut bien qu'ils la subissent comme une punition nécessaire de leur forfait. A cet égard encore, la nécessité vitale impose aux Alliés de choisir entre vaincre ou être vaincus.

En résumé, dans l'intérêt même de ses créanciers, il ne faut demander chaque année au peuple allemand que ce qu'il peut réellement payer sans compromettre ses facultés fondamentales de production, lesquelles doivent pouvoir fonctionner précisément afin d'assurer la continuité de la réparation.

III

Quel peut être le minimum de l'annuité allemande de réparation?

Ce n'est évidemment pas rapidement que les Allemands pourront restituer une part importante des 1.000 milliards qu'ils doivent en tout. Il est clair que le peuple allemand ne pourra s'acquitter, même en partie, de cette somme gigantesque que par annuités. Il s'agit donc de se faire premièrement une idée sur le montant *minimum* possible de cette annuité.

Constatons d'abord que la situation économique générale du peuple allemand était avant la guerre plus favorable que celle du peuple français et que la guerre a

encore considérablement augmenté cette différence au profit des Allemands et au détriment des Français.

Des documents publiés avant la guerre par la *Dresdner Bank* reproduits par M. Lucien Hubert, sénateur, rapporteur du budget des affaires étrangères, et des chiffres cités par ce dernier, il résulte nettement que, en 1911, par tête de citoyen, la dette publique allemande était de 645 francs en Allemagne, alors qu'elle était de 832 francs en France. Toujours par tête de citoyen, le montant des dépôts aux caisses d'épargne était de 142 francs en France et de 322 francs en Allemagne. En 1911, les capitalistes allemands ont pu verser 20 milliards de francs à diverses sociétés anonymes par actions.

D'après les chiffres récemment publiés, les dépenses de guerre de l'Allemagne ont

été de 205 milliards de francs, et celles de la France ont été de 164 milliards de francs. Avant la guerre, la dette de la France était de 32 milliards et celle de l'Allemagne de 26 milliards. La dette totale de la France est actuellement de 196 milliards et celle de l'Allemagne de 231 milliards.

La population de l'Allemagne en 1914 était de 68 millions sur lesquels elle a perdu à la guerre 1.600.000. Supposons que la perte de la population civile allemande résultant indirectement de la guerre soit égale à celle des pertes directes de guerre comme c'est le cas pour la France (voir p. 5), alors qu'évidemment l'Allemagne non envahie a dû avoir de ce chef des pertes de population civile inférieures à celles de la France. Sur ces bases la population de l'Allemagne aurait donc

diminué du chef de la guerre de 3.200.000. Mais il y a lieu de tenir compte du fait suivant. Alors que la population de la France est depuis longtemps stationnaire, la population de l'Allemagne, en raison de la forte natalité, s'accroît en moyenne de 635.000 têtes par an, soit de 2.540.000 pendant les quatre années de guerre. La perte de population réelle de l'Allemagne, par rapport au chiffre de sa population en 1914, est donc de 3.200.000 — 2.540.000, soit 660.000 habitants, soit 1 million en chiffres ronds. Il resterait donc en chiffres ronds 67 millions d'Allemands pour supporter une dette de 231 milliards, soit par tête 3.447, alors que la dette nationale d'un Français est, comme nous l'avons constaté plus haut (voir p. 6), de 5.444 francs.

Un Français a donc à supporter une

part de dette nationale de 1.997 francs, 2.000 francs en chiffres ronds, plus élevée que la part de dette nationale d'un Allemand. Mais, dira-t-on, l'Allemagne va perdre ses sujets Polonais, Alsaciens-Lorrains, Danois. En effet, de ce chef l'Allemagne doit perdre environ 7 millions d'habitants. **60 millions d'Allemands auront donc à supporter 231 milliards de dette, soit 3.850 francs par tête, donc encore 1.594 francs de moins qu'un Français.**

En outre, il y a lieu de tenir compte des immenses conséquences, funestes pour le Français, de l'invasion du nord de la France (96 milliards de dégâts) *et de l'immense avantage résultant pour l'Allemand, du fait que l'Allemagne n'a pas été envahie.*

Ces constatations établissent que, toute question d'équité mise à part, l'Allemagne est incontestablement plus à même écono-

miquement de réparer les dommages qu'elle a causés à la France, qu'il ne serait pratiquement possible à celle-ci de les supporter.

Quelles sont maintenant les ressources générales de l'Allemagne ?

En 1913, d'après ce même M. Helfferich, qui déclare aujourd'hui que l'Allemagne n'a plus rien, le revenu total de l'Allemagne était de 50 milliards. Or, point capital à retenir, *pendant la guerre, le peuple allemand a pu souscrire environ 100 milliards de francs d'emprunts, soit une souscription moyenne de 25 milliards de francs par an, pendant la guerre, alors que cependant son commerce extérieur était complètement arrêté*. En outre, toutes les richesses intérieures de l'Allemagne subsistent. Constatons enfin que si la victoire des Alliés est une réalité portant ses naturelles conséquences, le peuple allemand n'aura

plus à supporter les frais d'une armée et d'une marine, soit par an, au moins, 2 milliards de francs de charges supprimés. On peut faire beaucoup d'autres constatations ou déductions du même genre. Elles expliquent qu'une étude minutieuse, faite par la *Fédération des industries anglaises*, démontre, à l'aide de nombreuses constatations techniques sur les ressources de l'Allemagne, qu'elle peut payer, à titre de remboursement aux Alliés, une annuité d'au moins 15 milliards de francs. Les données ci-dessus permettent de se convaincre que ce chiffre est très vraisemblable et probablement même modéré.

Je suis persuadé quant à moi, que lorsque l'activité économique du peuple allemand aura été reprise dans les conditions exposées ci-dessus, il pourra même verser plus de 15 milliards par an, sans que sa puis-

sance vitale soit cependant paralysée, ce qui est nécessaire dans l'intérêt même des réparations.

Mais pour que la démonstration du système de réparation que je propose soit plus convaincante, je supposerai d'abord dans les calculs qui suivront au chapitre IV que l'annuité allemande de réparation serait seulement de 10 milliards de francs, chiffre qui semble bien être le *minimum* de ce que peut payer le peuple allemand délesté de ses dépenses militaires. Bien entendu cette annuité ne sera pas nécessairement payée en argent, ce qui peut être pratiquement impossible. Elle pourra être payable en nature en tout ou en partie ou en titres représentatifs d'une valeur quelconque.

Donc, dans tout mon exposé, le mot milliard est compris non pas dans son sens strict *argent*, mais dans son sens large *valeur*.

IV

L'annuité allemande de réparation doit être payée pendant longtemps.

Mais si on admet que l'annuité allemande de réparation ne doit pas être trop lourde, par contre, la justice exige que cette annuité soit payée pendant une période suffisamment longue pour que les réparations deviennent suffisantes et rendent possibles les combinaisons financières permettant aux peuples alliés d'Europe d'éviter les impôts mortels qui suffiraient à déterminer leur irrémédiable défaite.

Mais, dira-t-on : « Ce long délai de règlement, cinquante ans et peut-être plus, ne

sera pas du goût des Allemands. » Il n'y a vraiment pas lieu de se préoccuper s'il plaît aux Allemands de s'acquitter ou non, mais simplement de savoir si un long délai de paiement est juste et possible à faire fonctionner en pratique.

Le peuple allemand a bien préparé la guerre pendant près de cinquante ans. Durant cette période, il a régulièrement payé le prix d'armements croissants, il est donc naturel, conforme à la justice et à l'exemple nécessaire, que le peuple allemand supporte les conséquences de son crime pendant une période sensiblement égale à celle de la préparation de son agression. D'abord, on ne peut pas dire que la longueur du paiement à effectuer exciterait les Allemands à refaire la guerre, parce qu'au contraire, tant qu'ils devront payer des annuités, les Allemands ne pourront

reconstituer leur armement, ni entretenir armée et marine.

Ensuite, en droit, les Allemands doivent exécuter les réparations intégralement et sans délai. Donc, en droit strict, les Allemands devraient verser tout de suite 1.000 milliards ce qui évidemment est impossible. L'acceptation d'un long délai de la part des Alliés est, en somme, une preuve de leur modération et de leur compréhension des nécessités de la situation et aboutit, en fait, à ne demander aux Allemands qu'une partie relativement faible de ce qu'ils doivent.

Par exemple, une annuité de 10 milliards payée pendant soixante ans représente infiniment moins de 600 milliards. Si ces 600 milliards étaient payés d'un seul coup, ils produiraient des intérêts. Or, le fait de en demander aux Allemands que 10 mil-

liards par an pendant soixante ans, fait bénéficier les Allemands du jeu dés intérêts dont l'ensemble différé représente un total considérable. En effet, en tenant compte du calcul des intérêts, une annuité allemande de 10 milliards payés pendant soixante ans ne représente, en valeur actuelle estimée la première année, que 190 milliards en chiffres ronds. Le système des annuités fait donc perdre aux Alliés de nombreux intérêts, donc, en réalité, une part de ce qui leur est dû. Il résulte de ces constatations que les Allemands n'ont nullement lieu de se plaindre d'un long délai, au contraire. D'ailleurs, sans un long délai, les réparations deviennent impossibles. *Refuser d'admettre un long délai de paiement aboutirait donc à laisser l'Allemagne tirer parti de ses vols et bénéficier de différences économiques en sa faveur telles*

qu'il en résulterait bien vite une écrasante victoire allemande.

D'autre part, fixer à l'Allemagne un délai de réparation trop court, c'est rendre impossibles les combinaisons financières permettant d'éviter aux peuples alliés les impôts mortels.

Pour toutes ces raisons, les Alliés ont à choisir entre une défaite irrémédiable et totale ou faire payer les Allemands pendant un très long délai, les paiements étant assurés pendant ce délai par les garanties réelles exposées au chapitre v.

CHAPITRE III

COMMENT RÉPARTIR L'INDEMNITÉ ALLEMANDE ENTRE LES ALLIÉS

I. — Que signifie en réalité l'expression « dépenses de guerre » ?

II. — Les diverses dépenses de guerre doivent être représentées par des coefficients différents.

Que le montant de l'annuité de réparation allemande soit de 10, de 15 ou de 20 milliards, le problème se posera toujours de la répartir équitablement entre les Alliés. L'équité de cette répartition est indispensable, elle doit être évidente, mais elle n'est pas si simple à réaliser que beaucoup s'imaginent. D'abord, s'il n'y a pas de créanciers privilégiés, il y a des créances

privilégiées. Il tombe, en effet, sous le sens commun que les *dommages directs* causés aux pays envahis doivent être réparés avant le remboursement des frais de guerre, notamment des pays qui n'ont pas été envahis.

En outre, la répartition de l'annuité allemande doit s'opérer d'après une base qui soit commune à tous les Alliés, mais qui, de plus, doit tenir compte de l'étendue des sacrifices de chacun des Alliés. *La victoire est un bien commun. Il en résulte que chaque État allié a droit à une part de l'annuité allemande qui*, *en équité*, *doit être proportionnelle aux efforts*, *aux sacrifices*, *aux dépenses en un mot*, *qu'il a faits pour obtenir cette victoire qui profite à tous*. Or, au point de vue du problème de la répartition, on en est resté à des conceptions infiniment trop rudimentaires. En effet, on en est encore à

dire : l'indemnité allemande doit être répartie proportionnellement aux dépenses de guerre de chaque État allié et jusqu'à présent cette expression « dépenses de guerre » est entendue comme s'appliquant seulement aux *dépenses de guerre argent.* La répartition se ferait donc au marc le franc de ces dépenses.

Cette compréhension de la dépense de guerre est prodigieusement incomplète. La répartition entre Alliés de l'annuité allemande au marc le franc des *dépenses de guerre argent* ne saurait être admise car elle aboutirait à des résultats d'une iniquité odieuse et, au surplus, cette iniquité se retournerait contre ceux qui en seraient apparemment les bénéficiaires.

Pour le démontrer, nous prendrons l'exemple des États-Unis, qui, par la bouche de leur président, ont déclaré n'avoir pas

l'intention de demander le remboursement de leurs dépenses de guerre. Mais, pour l'utilisation d'un exemple particulièrement démonstratif, nous supposerons que le remboursement des frais de guerre des États-Unis leur serait fait sur la base d'une répartition au marc le franc des dépenses de guerre argent des divers Alliés. Dans ce cas, les États-Unis qui ont dépensé 123 milliards de francs pour la guerre recevraient une part de l'indemnité allemande peu inférieure à celle de la France qui a dépensé 164 milliards, 123 contre 164, — en supposant pour la commodité de la démonstration, que la répartition soit de 1 par milliard de dépenses. — Mais, comme les États-Unis ont 100 millions d'habitants, leurs frais de guerre ne s'élèvent qu'à 1.230 francs par tête alors que les dépenses de guerre de la France montent à 4.555 francs par

tête de Français (v. p. 24). Par conséquent, les frais de guerre pèsent infiniment moins sur un Américain que sur un Français. En outre, la France a eu 1.400.000 morts à la guerre et des pertes de toute nature résultant de son invasion alors que les États-Unis ont eu 50.000 tués, n'ont pas été envahis et qu'en raison des fournitures qu'ils ont dû faire aux Alliés, la guerre a été pour eux une occasion, qu'ils n'ont pas cherchée certes, mais qui a existé cependant, d'un énorme bénéfice d'argent. Il est donc manifeste que, dans notre hypothèse, les États-Unis, du fait de la répartition au marc le franc, recevraient, contrairement à toute justice, une part infiniment trop grande de l'annuité allemande, par conséquent au détriment de la France et des autres États alliés se trouvant dans une situation analogue à la sienne. Cet exemple

suffit à démontrer à quelle fantastique et intolérable iniquité aboutirait la répartition de l'annuité allemande faite au marc le franc des dépenses de guerre argent.

I

Que signifie en réalité l'expression « dépenses de guerre »?

Pour trouver une base de répartition équitable il faut partir de l'idée fondamentale qu'il y a des dépenses de guerre autres que les *dépenses de guerre argent*. La démonstration de cette vérité peut être faite en analysant ce que sont les « dépenses de guerre » qui, en réalité, comprennent toute forme de sacrifice, donc de dépenses, quand cette dépense a été faite par un État allié pour soutenir la guerre dans l'intérêt de la victoire commune.

La *dépense de guerre argent* est trop connue pour qu'il soit besoin de la démon-

trer. Encore faut-il admettre qu'un État allié ne peut honnêtement produire un compte de *dépense de guerre argent* que déduction faite des bénéfices que la guerre lui a de toute évidence permis de réaliser. Le cas est rare, cependant il existe certainement. Il en serait ainsi notamment pour les États-Unis, si, comme certains Américains le voudraient, contrairement aux déclarations de M. Wilson, les États-Unis demandaient le remboursement de leurs dépenses de guerre.

D'après les statistiques officielles, le total des exportations des États-Unis pendant les quatre années précédant la guerre était de 44 milliards de francs alors que, du 1er août 1914 au 31 décembre 1918, ce total a été de près de 112 milliards de francs, preuve évidente que les États-Unis ont réalisé un énorme bénéfice pendant

la guerre. Par conséquent, en toute justice, les États-Unis ne pourraient invoquer leur total de *dépenses de guerre argent*, 123 milliards de francs, que diminué du montant des bénéfices exceptionnels dont la guerre a été pour eux l'occasion.

Enfin, les *dépenses de guerre argent* d'un pays ne peuvent pas être estimées uniquement d'après leur chiffre total absolu. Ces dépenses de guerre argent doivent être encore appréciées proportionnellement à la population de l'État qui les a faites ; 1.230 francs de dettes de guerre pèsent évidemment infiniment moins sur un Américain que 4.555 francs sur un Français. Or l'intensité du sacrifice financier d'un pays est incontestablement un facteur de la victoire commune. Il y a donc lieu de tenir compte de la *dépense de guerre argent intensité*.

Constatons maintenant qu'il y a bien d'autres dépenses de guerre que les *dépenses de guerre argent*.

Les hommes tués à la guerre constituent au premier chef une dépense de guerre. Les hommes tués représentent, en effet, un capital immense indispensable au fonctionnement d'un pays. Leur mort prive ce pays de ce capital énorme et cette privation est assurée pour des dizaines d'années. En outre, la disparition des hommes tués à la guerre, quand elle atteint une certaine proportion, trouble si profondément la natalité du pays tout entier qu'elle met réellement son existence future en question. Or, la *dépense de guerre hommes* a été faite dans l'intérêt de la victoire commune. Elle y contribue même beaucoup plus encore que la *dépense de guerre argent*. Un pays qui a perdu à la guerre 100.000 hommes

ne peut donc pas sensément, au point de vue de la répartition de l'annuité allemande, avoir les mêmes prétentions qu'un pays qui en a perdu 1 million. L'équité commande donc que la *dépense de guerre hommes* entre en ligne de compte dans la répartition.

La durée de la participation à la guerre doit aussi être un élément d'appréciation. La désorganisation d'un pays, qui constitue une forme de son sacrifice, est proportionnelle à la durée de son intervention par les armes. Or, cette durée contribue considérablement à la victoire commune. Que seraient devenus les autres Alliés si la France n'avait pas su « tenir » et supporter le poids principal de la lutte, considéré sous la forme durée ? Par conséquent, il faut prendre en considération cette forme de concours donné dans l'intérêt

commun. On ne peut pas, en effet, mettre sensément sur le même plan un pays qui s'est battu un an et celui qui s'est battu quatre ans. Pour la répartition de l'annuité allemande, le nombre de jours de participation active à la lutte doit donc entrer en ligne de compte comme *dépenses de guerre durée*.

Enfin, le fait pour un pays d'avoir été envahi, constitue un droit spécial à la répartition. En effet, même si on suppose faite complètement par l'ennemi, la réparation matérielle des dommages causés par son invasion, toutes les conséquences de l'invasion ne seraient cependant pas réparées. Par exemple, l'invasion a causé à la France 96 milliards de *dommages directs*. Supposons ceux-ci versés par les Allemands, les dommages causés par l'invasion seraient cependant bien loin d'être effacés.

En effet, la remise en état des régions envahies exigera une telle durée que, de ce seul chef, la France tout entière au point de vue économique, sera handicapée pour de longues années. L'invasion, en outre, entraîne avec elle une foule de misères spéciales. Elle détermine notamment une diminution considérable de la population civile en accroissant les morts parmi les civils et en diminuant les naissances. D'après les calculs de M. Bertillon, ces deux causes de diminution de la population civile déterminent pour la France une perte d'un million et demi d'habitants qui s'ajoute au million et demi de morts résultant directement de la guerre (v. p. 5). En outre, dans les régions envahies, la population tout entière a souffert dans sa santé, ou moralement, du joug allemand. Or, en fait, le pays envahi

devient un champ de bataille commun dans l'intérêt de la victoire commune, donc dans l'intérêt des autres Alliés non envahis. Si la France n'avait pas su supporter l'invasion, l'Angleterre et les États-Unis auraient eu à en subir les horreurs. En somme, c'est la résistance de la France et son sacrifice invasion qui leur ont évité ce calvaire. Il serait donc inique qu'un pays non envahi, au point de vue de la répartition de l'annuité allemande, ait les mêmes droits qu'un pays envahi. Pour qu'il y ait justice, il faut donc prendre en considération la *dépense de guerre invasion*.

En définitive, l'analyse à laquelle nous venons de procéder nous amène à constater qu'en réalité les *dépenses de guerre* sont composées de cinq éléments essentiels :

La *dépense de guerre argent globale* considérée par l'État;

La *dépense de guerre argent intensité* calculée par tête de citoyen pour un État déterminé;

La dépense de guerre hommes;

La dépense de guerre durée;

La dépense de guerre invasion.

Par conséquent, chacun de ces 5 éléments constitue un titre particulier du droit d'un État allié à une part de l'annuité allemande et ce titre a une importance variable, d'abord suivant l'importance reconnue à chaque élément et ensuite dans la mesure où chaque État allié a fait une dépense de guerre de chacun de ces éléments.

II

Les diverses dépenses de guerre doivent être représentées par des coefficients différents.

Pour pouvoir appliquer pratiquement le droit représenté pour chaque État allié par chacun de ces 5 éléments différents de la dépense de guerre il est nécessaire que chacun de ces éléments soit représenté par un coefficient qui lui soit propre, et corresponde à l'importance de cet élément, afin que la répartition puisse s'opérer sur des bases vraiment justes, ou, comme la justice absolue n'est pas possible, au moins d'après un système qui évite ces iniquités criantes, dont j'ai donné des

exemples au cours de ma démonstration.

Constatons enfin que cette équité de la répartition est dans l'intérêt même des États dont l'application du système que je propose, pour la répartition de l'annuité allemande, réduirait la part, par comparaison avec les résultats que donnerait la répartition faite simplement au marc le franc des *dépenses de guerre argent*. Ces États sont généralement les pays non envahis, les dominions britanniques, l'Angleterre, les États-Unis. Or, en fait, ces pays ne pourraient voir leur sécurité future assurée, si la France, la Belgique, l'Italie, la Roumanie, la Serbie, ne recevaient pas une part de l'annuité allemande qui soit proportionnée aux sacrifices de chacun de ces divers États.

En effet, avec la répartition au marc le franc, ces pays recevraient une si faible

partie de l'annuité allemande que leur relèvement économique deviendrait impossible. Ils feraient donc faillite, s'effondrant économiquement devant l'Allemagne qui finirait ainsi par gagner la guerre aux dépens, par conséquent aussi, des dominions britanniques, de l'Angleterre et des États-Unis.

Ainsi, quand on va au fond des choses, on constate qu'une répartition équitable de l'annuité allemande est nécessaire non pas seulement au point de vue de la justice, mais encore dans l'intérêt réel et durable de tous les Alliés sans aucune exception.

En définitive, le problème pratique à résoudre consiste à trouver, pour représenter chacun des cinq éléments de la dépense de guerre analysée plus haut, un coefficient qui soit aussi juste que possible.

Il est certes difficile de dégager chacun

de ces coefficients, mais comme les États alliés créanciers du peuple allemand sont nombreux, chacun d'eux, après étude, ferait une proposition pour chaque coefficient. Le chiffre de chacune de ces propositions serait forcément différent, mais en prenant le chiffre moyen de tous ceux proposés pour chaque coefficient, on arriverait aussi près de l'équité qu'il est possible de l'espérer. En procédant de cette façon, aucun État allié ne pourrait donc se plaindre quant à la détermination des coefficients.

Enfin, il est clair qu'une fois ces divers coefficients établis, on obtiendrait une formule de répartition de l'annuité allemande de réparation envers les divers Alliés grands ou petits, ayant plus ou moins participé à la guerre.

Pour répartir une annuité allemande de

10 milliards on aurait, par exemple, la formule suivante :

Comme coefficient de répartition attribué à chaque dépense de guerre, j'ai supposé partout dans cette formule de démonstration le chiffre de 2, n'ayant pas les éléments nécessaires pour fixer, même approximativement, des nombres différents :

	Coefficient supposé.	
Dépense de guerre « argent global »	2	Soit 2 milliards supposés à répartir pour chaque catégorie de dépenses de guerre.
Dépense de guerre « argent intensité »	2	
Dépense de guerre « hommes »	2	
Dépense de guerre « durée »	2	
Dépense de guerre « invasion »	2	

Comment, par exemple, se ferait la répartition des 2 milliards attribués à la *dépense de guerre hommes ?*

Supposons que :

	Soldats tués.
L'État A a eu.	100.000
L'État B a eu.	500.000
L'État C a eu.	1.000.000
Soit au total	1.600.000

Les 2 milliards à répartir seraient divisés en 1.600.000 parts dont l'État A aurait 100.000 ; l'État B, 500.000, etc.

Grâce à cette formule, une fois celle-ci bien établie, la répartition de l'annuité allemande s'effectuerait mathématiquement avec une extrême facilité, sans contestation, avec une équité aussi grande que le permettent les choses humaines.

Il en serait ainsi parce que la formule proposée serait à la fois commune à tous, tout en étant assez souple pour tenir compte de tous les cas particuliers. Le résultat de l'application de cette formule serait, en effet, que

chaque État allié recevrait une part de l'annuité allemande qui, autant que possible, serait réellement proportionnelle à son effort pour l'obtention de la victoire commune.

CHAPITRE IV

LA COMBINAISON FINANCIÈRE QUI PERMETTRAIT D'ÉVITER LES IMPOTS MORTELS AUX ALLIÉS D'EUROPE

I. — Le principe de la combinaison exposé par l'exemple du cas concret de la France.

II. — Tous les Alliés ont un intérêt vital à éviter les charges financières résultant de la guerre.

III. — La démonstration technique de la combinaison.

IV. — Répartition des emprunts annuels interalliés.

V. — Le cas des emprunts perpétuels.

VI. — Que donnerait une annuité allemande de réparation supérieure à 10 milliards.

VII. — Raisons subsidiaires autorisant à croire que le système proposé résoud le problème.

VIII. — Modération du système proposé.

Nous avons constaté que l'annuité de

réparation allemande pourrait être au minimum de 10 milliards de francs. Nous allons maintenant constater comment cette annuité allemande *minima*, mais assurée pour une longue période, permettrait une combinaison financière, *basée à la fois sur la longueur de cette annuité et sur le crédit propre aux Alliés*, qui éviterait aux peuples alliés d'Europe, sinon tous les nouveaux impôts, conséquence pour eux de la guerre, tout au moins, une partie extrêmement notable de ces impôts, ce qui serait déjà un grand résultat.

I

Le principe de la combinaison exposé par l'exemple du cas concret de la France.

Avant d'exposer cette possibilité pour l'ensemble des Alliés d'Europe et afin de bien faire saisir comment le problème se pose dans ses éléments généraux, envisageons-le d'abord dans son application concrète à un État allié particulièrement éprouvé par la guerre : la France.

Supposons que sur les 10 milliards de francs de l'annuité allemande globale à répartir entre les Alliés, la part de la France serait de 4 milliards environ. La France, en raison des *dommages indirects* que lui a cau-

sés l'agression allemande, doit désormais faire passer son budget de 5 milliards en 1914 à environ 18 milliards de francs, c'est-à-dire qu'elle doit pour boucler son budget trouver 13 milliards de plus qu'avant la guerre. En principe et en droit, il faudrait évidemment éviter totalement au peuple français d'avoir 13 milliards d'impôts résultant de la guerre puisque ces impôts constitueraient une iniquité, comme étant une conséquence certaine du crime allemand. En outre, il est impossible de créer en France ces impôts nouveaux sans paralyser, dans une proportion croissante avec ces nouveaux impôts, le relèvement économique du pays. Quant à trouver normalement 13 milliards d'impôts nouveaux dans un État dévasté et décimé comme la France, c'est impossible. Le pays serait condamné à mort. La France pourra peut-être, ce qui

serait d'ailleurs contre toute équité, payer quelques milliards d'impôts résultant de la guerre en plus des 5 milliards d'impôts qu'elle payait avant la guerre, mais, au delà d'un très petit nombre de milliards, ces impôts prendraient un caractère mortel pour le pays.

D'autre part, si, en pratique, il n'est pas possible d'éviter à la France de subir une partie de ces 13 milliards d'impôts nouveaux, alors que la justice la plus élémentaire exigerait de les éviter intégralement au peuple français, il faut au moins faire tout le possible pour procurer à la France *sans impôts* la plus grande partie de ces 13 milliards nécessaires pour boucler son budget, de façon à ne créer des impôts nouveaux que dans la mesure où il est réellement impossible de faire autrement. En outre, la combinaison à trouver doit

fonctionner pendant une période assez longue pour contribuer très efficacement au relèvement économique de la France.

Ce problème peut être résolu, au moins, comme on le constatera dans une très notable mesure, si l'annuité allemande de 4 milliards, supposée assurée à la France, est considérée comme la base d'emprunts annuels français ou interalliés gagés sur cette annuité allemande, l'amortissement de ces emprunts annuels étant automatiquement assuré grâce à la durée de l'indemnité allemande que nous avons supposée être de soixante ans. Si le problème était *intégralement* résolu le budget d'après guerre de la France serait ainsi constitué.

Dépenses : 18 milliards. *Recettes :* impôts d'avant-guerre 5 milliards, emprunt annuel interallié de 13 milliards gagé sur l'annuité

allemande. Soit un total égal aux dépenses de 18 milliards.

Aucun obstacle insurmontable n'existe à l'obtention de ce résultat, au moins dans une très large mesure.

Envisageons, en supposant que la combinaison basée sur l'annuité allemande soit démontrée techniquement possible, ce qui sera fait plus loin, les conditions schématiques générales de réalisation, quant à la France elle-même. On peut certes soutenir que la France ne pourrait pas chaque année faire chez elle un emprunt intérieur de 13 milliards de francs.

A cette objection, la plus forte de toutes celles qu'on peut imaginer, il y a plusieurs réponses qui paraissent satisfaisantes :

D'abord, il serait évidemment plus facile de trouver en France ces 13 milliards sous forme d'emprunts rapportant intérêt,

garanti et amortissable automatiquement, que sous forme d'impôts puisque l'énormité même de ceux-ci serait mortelle pour le pays tout entier.

Ensuite, en admettant que cet emprunt, ce qui est probable, ne serait pas possible en France chaque année pour la totalité des 13 milliards, cet emprunt pourrait avoir lieu aux États-Unis pour sa plus grande partie et cela pour les raisons suivantes :

1° Les États-Unis ont un intérêt direct à permettre le relèvement de la France qui, sans ce relèvement, ne pourrait leur payer ce qu'elle leur doit.

2° Les États-Unis ont intérêt à ce que la France ne sombre pas et continue à être en Europe le bouclier des États-Unis contre le pangermanisme.

3° Les Américains désirent sincèrement

aider la France à panser ses blessures.

4° Supposons que sur 13 milliards de francs 10 milliards de francs, soit 2 milliards de dollars, devraient être placés en Amérique. Un emprunt de 2 milliards de dollars représente une somme relativement facile à placer chaque année aux États-Unis, étant nettement établi que cet emprunt serait solidement garanti par la série des annuités allemandes dues à la France.

5° Pendant mon séjour aux États-Unis des hommes d'affaires divers et importants m'ont dit qu'ils considéraient cette combinaison comme d'une application très possible.

Par conséquent, si cette combinaison fonctionnait, la France aurait pour boucler son budget 5 milliards d'impôts d'avant la guerre, 10 milliards trouvés aux États-Unis,

plus 3 milliards à trouver en France, soit sous forme d'emprunts, soit sous forme d'impôts. Dans cette hypothèse schématique, la moins favorable, les impôts, suites de la guerre à payer en France, seraient donc de 3 milliards au lieu de 13. Ce serait là évidemment déjà un énorme résultat,

II

Tous les Alliés ont un intérêt vital à éviter les charges financières résultant de la guerre.

Mais nous avons pris l'exemple de la France seulement pour exposer clairement le principe schématique et les avantages de la combinaison. Or, tous les autres États alliés d'Europe : l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, la Grèce, la Roumanie, la Serbie, devront comme la France doubler ou tripler leur budget par suite des charges résultant pour eux de la guerre. *Leurs difficultés financières doivent donc être prises en considération au même titre que celles de la France.*

Le montant de ces accroissements de budget différera sans doute suivant chaque État. Pour en donner une notion non pas exacte, certes, ce qui est impossible dans l'état actuel des choses, mais au moins approximative, et très probable, ce qui a le grand avantage d'aider à fixer les idées, nous supposerons que le budget des divers États alliés d'Europe devra être triplé. Sur la base de cette supposition, on obtient le tableau suivant établi en millions.

	Budget d'avant-guerre.	Budget d'après-guerre.
Grande-Bretagne. .	6.000	18.000
France	5.000	15.000
Italie.	2.620	7.860
Belgique	770	2.310
Roumanie.	540	1.620
Grèce.	260	780
Serbie	130	390
Total.	15.320	45.960

Soit en chiffres ronds, et d'une façon très approximative j'y insiste, un accroissement *initial* de charges budgétaires de 30 milliards pour l'ensemble des États alliés d'Europe. Cet accroissement de charges est qualifié d'*initial* pour les raisons suivantes. Ces charges sont essentiellement composées de deux éléments : 1° Les pensions à servir aux victimes de la guerre; 2° Les intérêts à servir des emprunts contractés pendant la guerre, lesquels sont amortissables ou perpétuels.

Il résulte de ces constatations que ces charges diminueront lentement, mais progressivement. En effet, celles résultant des pensions s'éteignent dans l'espace d'une trentaine d'années par suite des décès croissants des titulaires des pensions. Quant aux charges résultant des emprunts de guerre, elles diminuent aussi progres-

sivement en ce qui concerne les emprunts amortissables ; lesquels pour la plupart s'amortissent dans une période d'environ quarante années.

Par conséquent, les charges budgétaires de 30 milliards qui vont peser sur les Alliés d'Europe constituent un accroissement *initial* destiné à diminuer progressivement à chaque année, lentement d'abord, plus rapidement ensuite, sauf en ce qui concerne les charges résultant des emprunts dits perpétuels qui sont par conséquent perpétuelles.

Mais si ces charges supplémentaires de 30 milliards sont destinées à disparaître lentement, il n'en est pas moins certain qu'elles pèseront tout d'abord d'un poids écrasant sur les peuples alliés d'Europe pendant de trop longues années. Pour toutes ces raisons, chacun de ces États

alliés a un intérêt véritable et profond à ce que les divers autres États alliés d'Europe ne succombent pas sous ces poids formidables. Il a même avantage à ce qu'ils se relèvent après la guerre comme lui-même, car, en réalité, c'est l'ensemble de ces relèvements qui seul peut sauver l'Europe et constituer finalement la victoire pour tous les Alliés et pour chacun d'entre eux.

En outre, les grands États alliés ont intérêt à faciliter le relèvement économique des petits alliés, d'abord pour que ceux-ci puissent constituer efficacement la digue nécessaire contre un retour possible du pangermanisme ; ensuite, pour que ces petits alliés soient à même de rembourser ce que les grands alliés leur ont prêté pendant la guerre.

Par conséquent, les Alliés d'Europe, con-

sidérés individuellement et en bloc, ont certainement un intérêt commun à éviter à leurs peuples le poids terrible de ces 30 milliards de charges annuelles supplémentaires et initiales qu'approximativement la guerre doit faire peser sur eux, ou tout au moins à éviter à leurs peuples, le poids de la plus grande partie de ces charges.

Tous les Alliés d'Europe ont donc intérêt à adopter la combinaison financière commune qui rendrait possible des emprunts spéciaux évitant, à chacun d'eux, dans la plus large mesure possible, les impôts mortels. L'intérêt du succès de la combinaison étant général, il en découle que le placement des emprunts interalliés annuels destiné à éviter les impôts mortels pourrait se faire dans tous les pays alliés d'Europe.

Enfin, il serait avantageux pour les États-Unis d'aider au placement, au moins pour partie, en Amérique de ces emprunts destinés à boucler le budget des Alliés d'Europe. Les États-Unis, en effet, ont intérêt à activer la remise en état des pays alliés d'Europe, à assurer grâce à celle-ci la protection de l'Amérique contre un retour offensif du pangermanisme, enfin à donner aux Alliés d'Europe les moyens de rembourser les prêts que leur ont fait les États-Unis. Ceux-ci ne courraient aucun risque à favoriser chez eux le placement des emprunts annuels destinés aux Alliés d'Europe parce que ces emprunts seraient gagés sur l'annuité allemande, amortissables grâce à elle, et que tous les Alliés d'Europe auraient intérêt à surveiller leur gage. On constate donc que les emprunts spéciaux destinés à éviter aux Alliés d'Eu-

rope les impôts mortels seraient assurés d'une gigantesque surface de placement, que la combinaison financière générale proposée aurait l'immense avantage de fonctionner dans l'intérêt certain et évident de tous les États alliés, grands ou petits, d'Europe ou d'Amérique, que par conséquent tous les États alliés auraient avantage à aider au succès de la combinaison.

Ceci étant démontré, nous pouvons maintenant généraliser et rechercher dans quelle proportion notre combinaison, basée sur une annuité allemande de 10 milliards de francs au minimum, *combinant ses effets avec celui du crédit des Alliés*, permettrait d'éviter aux peuples alliés d'Europe les charges financières résultant pour eux de la guerre.

III

La démonstration technique de la combinaison.

La preuve que le système d'emprunts gagés sur l'annuité allemande dans le but spécial d'éviter aux pays alliés d'Europe les impôts mortels peut fonctionner efficacement, doit d'abord résulter d'une démonstration financière ayant un caractère essentiellement technique. Afin que cette démonstration soit assurée dans toute la mesure du possible de cette valeur technique, je me suis adressé à un spécialiste de valeur connue, M. Henri Balu, actuaire de l'*Équitable des États-Unis* à Paris, membre de l'Institut des actuaires fran-

çais. M. Balu a bien voulu me prêter son concours, dont je le remercie très vivement, en dressant les tableaux insérés page 180 qui permettent de suivre le fonctionnement du système proposé et de dégager les chiffres qui en justifient le fonctionnement.

Comme il s'agit de faire une démonstration schématique s'appliquant à l'ensemble des Alliés si nombreux, la démonstration doit nécessairement partir d'une hypothèse générale rendue vraisemblable par le fait que chacun des éléments ayant servi à la constituer est choisi dans les limites des réalités autant que le bon sens permet de le supposer.

BASES DE L'HYPOTHÈSE

Des calculs de recherche ayant établi qu'une annuité allemande de 10 milliards

de francs, payée régulièrement pendant 60 ans, permettrait d'éviter chaque année pendant quarante ans aux Alliés d'Europe, le poids initial de 16 milliards de francs de charges résultant de la guerre et ensuite le poids décroissant de ces 16 milliards, on a dressé les tableaux démontrant le fonctionnement pratique de la combinaison financière donnant ce résultat.

On suppose donc dans notre hypothèse, que les charges initiales des alliés d'Europe résultant de la guerre sont de 16 milliards par an. En réalité, les charges initiales sont d'environ 30 milliards, comme on l'a constaté plus haut (v. p. 91) ; mais pour établir la base de notre démonstration nous n'avons à considérer pratiquement d'abord que cette partie des charges initiales des Alliés résultant de la

guerre qu'une annuité allemande de 10 milliards permettrait, certainement, d'annuler pratiquement, soit comme on le constatera 16 milliards.

Dans notre hypothèse cette charge initiale de 16 milliards pesant sur les Alliés est supposée constituée par les deux éléments : **A** et **B**.

A représente le service des pensions de guerre supposé constituer une charge annuelle de 6 milliards décroissant uniformément de 200 millions par an, par conséquent s'éteignant en 30 ans.

B représente le service des intérêts des emprunts émis pendant la guerre supposé constituer une charge annuelle de 10 milliards d'intérêts à servir. Cette charge **B** est supposée décroître uniformément de 250 millions par an, donc s'éteindre en 40 ans. (Il n'en est pas ainsi dans la réa-

lité car les emprunts français par exemple sont perpétuels. On constatera cependant ultérieurement l'utilité pratique de notre supposition.)

A ces charges déjà nées avant l'armistice, il faudra ajouter une charge nouvelle, **C**, résultant du service des intérêts des emprunts spéciaux à émettre chaque année pendant un certain nombre d'années de façon à éviter aux États alliés d'Europe les impôts mortels.

En compensation de ces trois charges, **A**, **B**, **C**, l'Allemagne serait tenue de verser aux Alliés une annuité constante de 10 milliards pendant 60 ans.

C'est d'après les données générales ci-dessus qu'ont été dressés par M. Balu les tableaux insérés page 182 qui permettent de suivre d'année en année l'allure de ce plan financier, d'en faire ressortir l'éco-

nomie générale, en mettant en évidence les diverses périodes entre lesquelles se partage cette suite d'années.

LES TROIS AFFECTATIONS DE L'ANNUITÉ ALLEMANDE

Nos tableaux permettent de constater que l'annuité allemande de 10 milliards aurait successivement les affectations suivantes, durant les soixante ans qui se divisent en trois périodes.

Pendant une *première période*, qui dure vingt-trois ans, l'annuité de 10 milliards versés par l'Allemagne étant inférieure au montant des 16 milliards de charges supportées par les Alliés servirait dans son intégralité au règlement partiel de ces charges et le surplus de celles-ci serait couvert chaque année par un emprunt effectué dans ce but par les Alliés, de façon

à leur éviter tout paiement supérieur aux 10 milliards. Cet emprunt serait au maximum de 6 milliards la première année et décroîtrait ensuite pour être de 224 millions la vingt-troisième année.

Pendant une *seconde période*, s'étendant de la vingt-quatrième à la quarantième année, l'annuité allemande venant à dépasser les charges des Alliés, l'excédent libre de ladite annuité servirait à effectuer progressivement l'amortissement des emprunts annuels successifs émis pendant la première période. La vingt-quatrième année l'excédent de l'annuité allemande par rapport aux charges des Alliés serait de 215 millions, et atteindrait 8.908 millions la quarantième année.

Enfin, dans une *troisième* et dernière *période*, après l'amortissement intégral des emprunts annuels interalliés spécialement

destinés à éviter les impôts mortels, l'annuité allemande entre la quarantième et la soixantième année servirait à constituer un « *Fonds de Constitution de Capitaux* », fonds libre et productif d'intérêts. En pratique, les Alliés pourraient disposer de ces capitaux pour toute fin utile, mais pour la clarté de la démonstration, nous mettrons en évidence ce « *Fonds de Constitution de Capitaux* » afin de faire mieux ressortir le mécanisme du plan financier.

ÉVALUATION EN CAPITAL

Tous les éléments des tableaux dressés par M. Balu sont donnés en millions et en annuités, c'est-à-dire sous la forme d'encaissements et de versements annuels successifs. Mais il a été aussi jugé intéressant d'estimer les éléments en *capital*, c'est-à-dire d'en évaluer l'importance en la rame-

nant à leur valeur à ce jour (année 1919) en tenant compte du jeu des intérêts au taux de 5 p. 100. (Dans notre travail, nous supposons que ce taux se maintiendra ainsi uniformément pendant toute la période financière envisagée.)

C'est le montant ainsi escompté à ce jour en cette année 1919, que nous désignons sous le nom de valeur actuelle.

1° *Charges des Alliés.*

Le service des pensions tel que prévu dans notre hypothèse avec une annuité initiale de 6 milliards, représente en capital une valeur actuelle de . . . . 58.510 millions.

Le service des emprunts déjà existants à l'origine de la combinaison dans l'hypothèse d'une annuité initiale de 10 milliards représente en capital une valeur actuelle de. . . . . 114.205 millions.

L'ensemble des 2 charges existantes avant l'armistice forme ainsi pour les Alliés une charge en capital de. . . . . 172.715 millions.

2° *Remboursement de l'Allemagne.*

L'annuité de 10 milliards payée par l'Allemagne pendant 40 ans représente une valeur actuelle de	171.591 millions.
D'où il résulterait un excédent de charges au détriment des Alliés de (en capital) . . .	1.124 millions.
Mais la valeur actuelle des 20 dernières annuités à servir par l'Allemagne de 1960 à 1979 inclus représente à ce jour (1919) une valeur actuelle de	17.702 millions.
En sorte que l'avantage définitif des Alliés serait en valeur actuelle de	16.578 millions.

Si cette évalution est reportée à la fin des soixante ans (1979), ce même avantage constitue en capital une somme de 309.666 millions correspondant précisément au capital formé par le « *Fonds de Constitution de Capitaux* » dont il a été parlé ci-dessus.

Résultats généraux obtenus.

Les calculs de M. Balu prouvent qu'une annuité allemande, même de 10 milliards seulement, mais assurée pendant soixante ans, permettrait de répartir chaque année entre les divers États alliés d'Europe une somme initiale de 16 milliards et, ensuite, une somme correspondante au poids décroissant de ces 16 milliards. *Notre combinaison éviterait donc aux Alliés d'Europe le poids de plus de la moitié des charges résultant pour eux de la guerre évaluée approximativement à 30 milliards au début.*

Or, ce résultat considérable serait assuré pendant quarante ans, et ce par l'effet d'emprunts annuels et amortissables dont le plus élevé ne dépasserait pas 6 milliards, emprunts évidemment faciles à placer dans l'ensemble des peuples alliés d'Europe et

d'Amérique. Assurément le résultat obtenu serait loin d'être total puisque les peuples alliés auraient encore à supporter le poids initial de 14 milliards environ d'impôts que, dans notre hypothèse, il leur faudrait trouver et payer. Mais le résultat obtenu et consistant à supprimer pratiquement le poids initial de 16 milliards de charges ensuite décroissantes est déjà considérable. On constatera d'ailleurs plus loin pourquoi très vraisemblablement ce serait beaucoup plus de 16 milliards de charges pesant sur les Alliés que la combinaison proposée permettrait d'équilibrer.

IV

Répartition des emprunts annuels interalliés.

Quant à la répartition entre les divers Alliés d'Europe du produit des emprunts annuels destinés à leur éviter les impôts mortels, pour être équitable, elle devrait être effectuée d'après la formule exposée (v. p. 77), formule contenant les coefficients des divers éléments de dépenses de guerre, c'est-à-dire, en somme, proportionnellement aux sacrifices par lesquels chaque État allié a contribué à la victoire commune.

Ces coefficients n'étant pas encore déterminés, les éléments nécessaires pour opé-

rer ce calcul de répartition manquant actuellement, on ne peut donc pas dire quelle serait exactement dans notre hypothèse, la part qui reviendrait à la France sur les 16 milliards initiaux que la combinaison exposée mettrait à la disposition des Alliés. Il n'est toutefois pas déraisonnable de supposer qu'en raison des coefficients de répartition que la France a le droit d'invoquer, cette part serait peut-être d'environ 7 milliards de francs et ensuite une somme correspondant chaque année à la charge de ces 16 milliards de charges initiales. Dans ce cas, la combinaison proposée éviterait donc à la France environ 7 milliards d'impôts mortels. Pour boucler son budget de 18 milliards d'après-guerre, la France, en plus des 5 milliards d'impôts d'avant-guerre, devrait donc trouver 6 milliards au moyen d'impôts. Mais comme il

y a des raisons extrêmement sérieuses de penser que l'annuité allemande pourrait être notablement supérieure à 10 milliards, dans ce cas donc, les résultats donnés par la même combinaison générale proposée seraient beaucoup plus considérables encore comme nous le constaterons plus loin.

V

Le cas des emprunts perpétuels.

Avant de continuer, je dois répondre à une objection. Nous avons supposé que sur les 16 milliards initiaux, que donne la combinaison, basée sur 10 milliards d'annuité allemande, la France en recevrait peut-être 7, chiffre qui décroîtrait ensuite de façon à correspondre aux charges décroissantes de la France. A cet égard, on peut dire : « Vous avez supposé dans votre hypothèse que les emprunts contractés pendant la guerre par la France seraient amortis en quarante ans. Or, il ne saurait en être ainsi puisque les emprunts français sont perpétuels. »

Cette objection est très fondée. En effet, la politique financière de la France pendant la guerre a consisté surtout à emprunter à titre perpétuel alors que les Anglais et les Américains ont couvert une part considérable de leurs dépenses de guerre au moyen d'impôts élevés et d'emprunts amortissables. Néanmoins, le système proposé présenterait pour la France l'énorme avantage pratique d'éviter pendant une période de quarante années, au moins une grande partie du poids des emprunts perpétuels qui pèsent sur la France, puisque notre système procurerait à la France, au moins une large part des sommes nécessaires pour faire face au service des intérêts desdits emprunts pendant quarante ans. On peut donc dire que le système proposé assurerait à la France et aux États alliés dans le même cas, une période de

protection de quarante ans contre les charges les plus lourdes, résultant de la guerre. Or, si pendant quarante années, la France est placée dans des conditions qui permettent son relèvement économique, au bout de ces quarante années, la France serait évidemment bien plus en mesure de supporter alors le poids des emprunts perpétuels que si ce poids total l'étouffait dès la conclusion de la paix. Donc, même à l'égard des emprunts perpétuels, le système proposé assurerait aux peuples alliés, un grand avantage, puisque s'il ne supprime pas ses emprunts, tout au moins, il en suspendrait pendant très longtemps les conséquences écrasantes.

VI

Que donnerait une annuité allemande de réparation supérieure à 10 milliards.

Remarquons maintenant que les divers résultats qui viennent d'être constatés seraient obtenus en supposant une annuité allemande de 10 milliards de francs seulement. Il est donc clair que les résultats avantageux seraient bien plus considérables encore si l'annuité allemande était supérieure à 10 milliards. Il est possible d'avoir une idée précise des résultats que donnerait notre combinaison dans ce cas en faisant varier, dans la même proportion, les chiffres essentiels de notre hypothèse basée

sur une annuité allemande de 10 milliards.

A tous les véritables connaisseurs des ressources de l'Allemagne, une annuité de 15 milliards apparaît comme très raisonnable. Or, une annuité allemande de 15 milliards procurerait la première année aux peuples alliés 24 milliards de francs et les années suivantes la somme nécessaire pour faire face pendant quarante ans à 24 milliards de charges décroissantes provenant de la guerre. Le plus élevé des emprunts annuels interalliés nécessaires pour obtenir ce résultat, ne dépasserait pas 9 milliards, c'est-à-dire une somme facile à placer dans l'ensemble des Alliés d'Europe et d'Amérique. Dans ce cas donc, les Alliés n'auraient plus à trouver qu'environ 6 milliards la première année au moyen d'impôts, ce chiffre décroissant lui-même avec les charges correspondantes.

Supposons maintenant que l'annuité allemande soit de 20 milliards de francs. Cette supposition n'est pas déraisonnable pour les raisons suivantes :

Il est évidemment beaucoup plus vraisemblable que l'Allemagne non envahie de 67 millions d'habitants pourrait payer aux Alliés 20 milliards par an qu'il n'est raisonnable de supposer que la France envahie et ramenée par la guerre à 36 millions d'habitants pourrait payer par an 13 milliards d'impôts nouveaux. Le désarmement de l'Allemagne étant totalement réalisé la libérerait d'une charge annuelle d'au moins 2 milliards de charges militaires. Les 100 milliards d'emprunts contractés pendant la guerre par l'Allemagne représentent au moins 5 milliards d'intérêts à payer annuellement aux souscripteurs de ces emprunts. Comme ceux-ci ont

donné au gouvernement de Berlin les moyens de soutenir une guerre inique, il serait de toute justice que ces 5 milliards d'intérêt fassent partie de l'annuité allemande de réparation, ce qui avec les 2 milliards de charges militaires en moins représentent déjà 7 milliards de francs. Pour parfaire l'annuité de 20 milliards, il n'y aurait plus qu'à trouver, en réalité, 13 milliards, ce qui n'est pas impossible à supposer dans un pays qui, en 1913, avait un revenu de 50 milliards et a souscrit pendant chacune des quatre années de guerre pour 25 milliards d'emprunts de guerre.

La combinaison basée sur 20 milliards de francs d'annuité allemande, peut donc être envisagée très raisonnablement. Elle procurerait la première année 32 milliards de francs à répartir entre les peuples alliés d'Europe, c'est-à-dire une somme un peu

supérieure aux charges supplémentaires initiales vraisemblables résultant pour eux de la guerre, somme que nous avons évaluée à 30 milliards. Chaque année ensuite le système pendant quarante ans procurerait aux Alliés sensiblement la somme nécessaire pour faire face à cette charge décroissante de 30 milliards. Or, pour obtenir ce résultat qui résoudrait le problème financier dans la mesure la plus large, où il semble pouvoir l'être, l'emprunt annuel interallié le plus élevé qui serait nécessaire, donc l'emprunt de la première année du fonctionnement de la combinaison ne dépasserait pas 12 milliards de francs, c'est-à-dire une somme certainement possible à placer dans les divers pays alliés.

VII

Raisons subsidiaires autorisant à croire que le système proposé résoud le problème.

Ces constatations établissent que c'est une annuité allemande d'environ 20 milliards qui permettrait d'éviter pratiquement à tous les Alliés d'Europe d'avoir à supporter le poids des charges résultant de la guerre. Je n'affirme pas naturellement qu'une annuité allemande de 20 milliards soit possible. Par contre, une annuité allemande de 15 milliards paraît des plus vraisemblables. C'est le chiffre préconisé par la *Fédération des Industries anglaises*

après une étude longue et documentée. Or, comme nous l'avons constaté, une annuité allemande de 15 milliards rendrait à peu près soluble le problème consistant à éviter aux États alliés d'Europe les impôts mortels.

Remarquons que, dans nos calculs, nous avons tenu compte de l'Allemagne seulement. Évidemment, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, la Turquie ne pourront payer qu'une faible annuité. Celle-ci cependant ne doit pas être considérée comme négligeable et pratiquement devrait entrer en ligne de compte.

Enfin, le désarmement de l'Allemagne étant complètement réalisé, tous les Alliés d'Europe pourraient à leur tour réduire leurs charges militaires dans une proportion considérable et croissante. Alors le chiffre des 45 milliards (15 milliards

d'avant-guerre et 30 milliards de charges résultant de la guerre), que représentera après la guerre l'ensemble des budgets des peuples alliés d'Europe pourrait être notablement diminué, ce qui contribuerait encore à la solution du problème financier qu'ont à résoudre les Alliés.

VIII

Modération du système proposé.

Quant au peuple allemand, il ne pourrait pas se plaindre justement du système préconisé. En droit strict, le peuple allemand devrait immédiatement verser aux Alliés le montant des dommages causés soit 1.000 milliards, ce qui évidemment est impossible. Or, le système proposé, tout en laissant subsister en droit la créance intégrale des Alliés, ne demande pratiquement aux Allemands que ce qu'ils pourront réellement payer et cette demande est, en réalité, d'une

extrême modération. En effet, une annuité allemande de 10 milliards de francs pendant soixante ans évaluée en valeur actuelle (1919) représente seulement 189.293 millions.

Une annuité allemande de 15 milliards pendant soixante ans représente en valeur actuelle seulement 283.939 millions.

Une annuité allemande de 20 milliards pendant soixante ans représente une valeur actuelle de 378.586 millions.

C'est-à-dire qu'appliqué sur la base de l'annuité allemande de réparation probablement la plus élevée, le système proposé ne ferait verser aux Allemands au total qu'une somme qui, ramenée à sa valeur actuelle, ne dépasserait pas 379 milliards, c'est-à-dire environ le tiers du total de ce que doivent les Allemands, soit 1.000 milliards. On constate donc, en définitive,

que le système proposé résoudrait pratiquement le problème financier qui s'impose aux Alliés dans toute la mesure où cette solution paraît possible.

CHAPITRE V

LES GARANTIES DES PAIEMENTS DUS PAR LE PEUPLE ALLEMAND

I. — Les mesures immédiates à prendre de nature à empêcher les Allemands d'esquiver la prise d'engagements précis lors de la conclusion de la paix.

II. — Le désarmement intégral de l'Allemagne.

III. — La création solide des États antipangermanistes de l'Europe Centrale.

Le système exposé dans les chapitres précédents pour permettre aux peuples alliés d'Europe de faire face aux charges écrasantes résultant de la guerre « tient » au point de vue technique financier. Mais il est évident que ce système, comme n'importe quel autre d'ailleurs, est sans la

moindre valeur, si un ensemble de garanties extrêmement sérieuses n'assure pas le fonctionnement durable et régulier de ce système.

La parole des Allemands ne pouvant être prise en considération, on ne saurait attacher aucune importance, *quant à leur exécution*, aux engagements écrits qu'ils sont susceptibles de prendre par traité. Ces engagements sont cependant utiles à faire prendre car ils serviront de base à l'action ultérieure des Alliés et formeront titre pour la répartition de l'indemnité allemande entre les Alliés.

Il faut être parfaitement convaincu que les Allemands paieront seulement dans la mesure où ils se sentiront contraints de le faire et seulement aussi longtemps que cette contrainte existera. A cet égard, il n'est permis d'avoir aucune illusion. Les

seules garanties qu'on puisse prendre au sérieux quant aux paiements que doivent faire les Allemands aux Alliés ne sauraient résulter que de faits, c'est-à-dire de garanties réelles judicieusement choisies, étudiées et réalisables dans le temps et sur la carte de façon à obtenir le résultat voulu.

I

Les mesures immédiates à prendre de nature à empêcher les Allemands d'esquiver la prise d'engagements précis.

Il n'est nullement certain que les Allemands signeront un traité de paix, car dès maintenant ils travaillent à se soustraire même à cette obligation formelle, au moyen d'un plan qu'ils s'efforcent activement de réaliser depuis la conclusion de l'armistice à la faveur des discussions de la Conférence.

J'ai exposé ce plan en janvier dernier dans la *Tribune* de New-York. Depuis lors

les événements en démontrent chaque jour un peu plus la réalité.

Ce plan est composé essentiellement des éléments suivants :

1° Organiser et accroître au plus vite l'armée bolcheviste russe dont les chefs sont en réalité des agents allemands. En fait, l'armée bolcheviste qui compte déjà plus d'un million d'hommes est une armée mercenaire. Les cadres sont composés surtout d'Allemands et de Magyars. Le noyau de ses régiments est constitué, outre les Allemands et les Magyars, de Lettons et de Chinois. Les Russes, en réalité, ne font que remplir les cadres de cet ensemble. Ils y entrent surtout pour avoir à manger et ils n'y restent que par l'effet d'une discipline basée sur la terreur.

2° Concentrer géographiquement toutes les forces de l'Allemagne de l'Ouest à

l'Est contre les Polonais et les Tchèques, ce qui est déjà fait.

3° Dès que l'Angleterre et la France auront suffisamment démobilisé, afin de les réduire à l'impuissance, déclancher chez elles des mouvements sociaux en provoquant d'incessantes demandes d'accroissement de salaires et de traitements qui, après les immenses dépenses de la guerre, sont de nature à déborder financièrement les gouvernements alliés.

4° Simultanément écraser les Polonais sous l'effort combiné des Allemands, des Bolchevistes russes et des Ukraniens.

5° Agir en même temps contre les Tchéco-Slovaques afin de leur faire subir le sort des Polonais.

6° Poursuivre la même opération contre les Yougo-Slaves et les Roumains, ces derniers étant attaqués par les Bolchevistes russes.

Non seulement ce plan ressort nettement pour un observateur des faits concordants qui se multiplient depuis l'armistice, mais encore il se trouve avoué dans une lettre publiée par le *Daily Telegraph* du 18 mars 1919 et dans la *Démocratie nouvelle* du 18 avril 1919. Cette lettre a été écrite fin janvier 1919 par M. de Kuhlmann qui fut ministre des Affaires Étrangères de l'empire allemand d'août 1917 à juin 1918 et qui, en cette qualité, signa le traité de Brest-Litovsk. Cettre lettre a été interceptée dans un pays limitrophe de l'Allemagne par un service de renseignements allié. Naturellement, cette lettre ne saurait être avouée par son auteur mais ceux qui ont pu en vérifier le texte et qui connaissent personnellement M. de Kuhlmann sont convaincus de l'authenticité de ce document. En voici le texte, qui constitue une confirmation du

plan général exposé plus haut et que dévoilent plus nettement encore les faits acquis postérieurs à cette lettre.

« Les événements suivent le cours prévu dans ma lettre du 12 janvier. Alors, je te disais : « L'épée du Maréchal Foch a été remise au fourreau, désormais nous n'avons plus rien à craindre de la France et trois alliés nouveaux nous arrivent qui vont renforcer nos Ukraniens et nos bolcheviks.

« Ces trois alliés sont :

« Premièrement, l'idéologie du président Wilson qui sert merveilleusement notre jeu, et aide également les Bolchevistes qui sont nos alliés actuels au dehors de l'Allemagne. Avant longtemps, l'idéologie du Président Wilson aura semé la division parmi les Tchèques, les Polonais, les Italiens et les Yougo-Slaves. Réellement, si nous ne sommes pas des ingrats, nous

élèverons une statue à Wilson dans la Wilhelmstrasse.

« Secondement, la délicieuse étourderie des Français nos bons voisins, qui, comme on pouvait l'attendre, ne voient rien aujourd'hui au delà de la reprise provisoire de l'Alsace-Lorraine. Dans leur joie, ils ne voient rien de ce qui se passe en Orient, négligent les progrès que le bolchevisme réalise de tous côtés (vivent Longuet, Loriot, Sadoul et leurs amis !), abandonnent à leur sort ces Polonais qu'on pouvait si aisément secourir il y a un mois et vont jusqu'à oublier nos usines, notre démobilisation, nos voies ferrées, menacées d'un rigide contrôle par Foch au moment de l'armistice. Vive l'esprit français, mon cher Gustave ! Avant 1925, nous serons à Paris dans de favorables conditions.

« Troisièmement, les méthodes ordi-

naires de la diplomatie française. On va nommer des masses de commissions qui ne ficheront rien (en français dans le texte). On fera des discours enflammés. Les décisions énergiques seront remises au lendemain. En attendant le bolchevisme montera, *la barrière polonaise-roumaine s'écroulera*, etc.; on enverra des commissions à l'île des Princes.

« La lente et aimable diplomatie française, je le répète, est le meilleur auxiliaire de l'Empire allemand, qui renaîtra plus rapidement qu'on ne pense.

« Bülow avait bien raison de répéter à Ebert, le 24 décembre : « Dès que Foch ne commandera plus, les bonnes cartes nous reviendront peu à peu ! »

La phrase : « La barrière polonaise-roumaine s'écroulera », constitue un véri-

table aveu de l'authenticité de cette lettre. En effet, cette phrase annonçait, en somme, la révolution soi-disant bolcheviste en Hongrie et l'intervention maintenant connue de Lénine en Europe centrale, laquelle fait partie du plan général dirigé de Berlin.

Il est d'une suprême importance qu'on comprenne bien en France et dans tous les pays alliés que la défaite des Polonais et des Tchéco-Slovaques suffirait à rendre à nouveau les Allemands maîtres de toute l'Europe Centrale et Orientale. En effet, une fois la Pologne et la Bohême écrasées, les Allemands se trouveraient renforcés des troupes bolchevistes russes. Aussitôt les Magyars, les Bulgares et les Turcs rentreraient en campagne. Dans ces conditions, la Roumanie et la Yougo-Slavie seraient bien vite réduites à une complète impuissance. Or, dès que l'Allemagne

serait maîtresse à nouveau de l'Europe Centrale, la France, l'Italie et l'Angleterre seraient dans l'impossibilité de se faire payer. Alors, sous l'effet de la propagande bolcheviste, la situation financière difficile de ces pays porterait toutes ses conséquences. Bientôt se produirait l'explosion économique des Alliés d'Occident d'où résulterait ensuite leur servitude politique à l'égard de l'Europe centrale pangermanisée.

Tel est le plan pangermano-bolcheviste, à la faveur duquel les Allemands chercheront à se soustraire peut-être même à la prise d'engagements écrits.

Il est d'ailleurs extrêmement facile aux Alliés de s'opposer à ce nouveau plan boche. Il suffit de clairvoyance et de volonté.

Pour faire obstacle au nouveau plan allemand, il suffit de pratiquer la straté-

gie spéciale qui convient à la période d'armistice, et qu'on aurait dû depuis longtemps employer.

Cette stratégie réclame un ensemble de manœuvres simples, demandant très peu d'effectifs et consistant essentiellement à réaliser l'encerclement géographique parfait de l'Allemagne. Les Alliés doivent occuper fortement la ligne Dantzig-Thorn-Silésie. Cette occupation est indispensable : 1° pour empêcher le désastre que serait la jonction des troupes bolchevistes russes et des troupes allemandes sur le cadavre de la Pologne ; 2° pour permettre l'organisation de l'armée polonaise ; 3° pour assurer les paiements dus par le peuple allemand.

Les Alliés doivent, en outre, ravitailler et armer au plus vite les Roumains, les Tchèques et les Yougo-Slaves. Enfin les Alliés doivent se tenir constamment prêts

à faire intervenir leur aviation de bombardement à grand rayon d'action qui leur permet d'agir sur les villes de l'Allemagne centrale et orientale.

Ces diverses mesures, en somme, faciles à réaliser et ne nécessitant pas une nouvelle mobilisation, suffiraient certainement à éviter tout désastre et à empêcher les Allemands de se soustraire à la prise de l'engagement écrit de réparer les dommages causés. Assurément, cet engagement n'a aucune valeur en lui-même, *quant à son exécution*, mais il est cependant nécessaire pour les Alliés d'obtenir cet engagement afin d'avoir le titre matériel reconnaissant la dette allemande et facilitant les règlements entre eux.

II

Le désarmement intégral de l'Allemagne.

La seconde garantie du paiement allemand de réparation par le peuple allemand réside dans un désarmement intégral de l'Allemagne. Il faut partir du principe très bien posé par un groupe de députés français :

« L'Allemagne ne doit conserver ni armée, ni organisation militaire, ni armement. On ne doit lui tolérer que les forces de police et de gendarmerie nécessaires au maintien de l'organisation intérieure. »

Les événements actuels démontrent la

justesse pour l'avenir de ce point de vue. Si on les avait désarmés totalement après l'armistice, les Allemands ne resteraient plus une menace. Quant aux Spartakistes, s'ils commettent des dégâts, c'est uniquement parce qu'ils ont pu s'emparer d'armes sans lesquelles leur action eut été impossible. Quant aux bolchevistes russes organisés par les Allemands, ces Bolchevistes eux aussi ne sont dangereux que parce qu'ils ont des armes.

Enfin, il faut désarmer totalement l'Allemagne pour que tous les États alliés puissent désarmer aussi dans la mesure la plus large possible.

Mais pour arriver au désarmement total de l'Allemagne il est essentiel de comprendre que ce désarmement ne saurait résulter d'un traité imposant à l'Allemagne une limitation de ses effectifs, même

réduits à des effectifs de police et de gendarmerie. Aucune garantie vraiment décisive ne saurait être obtenue par l'emploi de ce seul procédé qui est d'ordre moral en ce sens qu'il repose sur une convention dont on est sûr à l'avance que l'Allemagne ne respectera jamais les obligations.

Quel que soit le chiffre des contingents qu'on l'autorisera à conserver, l'Allemagne aura toujours, en effet, des millions d'hommes prêts à se laisser incorporer, et elle les incorporera dès qu'elle en aura les moyens. Par contre, il est parfaitement possible de faire que ces hommes soient dans l'impossibilité absolue de s'armer si on « réalise » l'immense parti possible à tirer de mesures qui, à notre époque, peuvent être prises dans le domaine matériel.

Après avoir signé un traité de désarme-

ment avec Napoléon, les Allemands, au bout de très peu de temps, purent reprendre la campagne. Pourquoi ? Parce qu'à cette époque il était facile de créer des fusils et des canons, encore dans un état si rudimentaire que leur fabrication ne nécessitait ni outillage spécial, ni sommes considérables. La situation, de notre temps, est radicalement différente. Maintenant, il faut de nombreux milliards pour construire le matériel de guerre et les munitions nécessaires aux armées modernes ; en outre, un outillage gigantesque, fort onéreux et long à créer, est indispensable pour réaliser ce matériel et ces munitions. Sans doute, il existe un matériel de guerre léger et fort efficace comme les avions et les bombes qu'ils lancent, qu'il est facile de construire relativement rapidement et sans énorme outillage. Mais ce matériel

spécial exige encore des usines et une fabrication qui, pour peu qu'on le veuille vraiment, peuvent être soigneusement surveillées.

Ce sont ces diverses nécessités financières et matérielles inéluctables qui rendent possible un désarmement intégral et vraiment durable de l'Allemagne.

Pour obtenir ce résultat, il faut d'abord désarmer l'Allemagne, ensuite l'empêcher de se réarmer.

Pour désarmer l'Allemagne, *les armes de toute nature qui actuellement s'y trouvent doivent pour la plus grande partie être anéanties sur place*. La partie subsistante de ces armes doit être remise aux États de création nouvelle : Pologne, Bohême, Roumanie, Yougo-Slavie, qui, pendant quelques années tout au moins, devront monter la garde sur les frontières

de l'Allemagne ou en Europe Centrale, afin d'éviter toute renaissance du danger allemand et contribuer à assurer le paiement des annuités allemandes de réparation dues à l'ensemble des peuples alliés.

Quant à la livraison de ces armes, elle sera rapidement obtenue le jour où les villes allemandes se sentiront sous la menace d'un bombardement aérien.

Le réarmement de l'Allemagne peut être rendu impossible par l'effet combiné des mesures suivantes :

1° L'obligation pour le peuple allemand d'avoir à payer sous contrôle, pendant une longue période, des annuités de réparation, privera évidemment l'Allemagne des moyens financiers indispensables à un réarmement : *l'annuité allemande de réparation devient ainsi une garantie fondamentale de la paix.*

2° L'outillage allemand doit être mis dans l'impossibilité de fabriquer du matériel de guerre, dans toute la mesure réalisable pratiquement. Or, cette mesure peut être extrêmement étendue. Dans une usine comme Essen, par exemple, il y a deux catégories de machines. La première comprend les machines qui peuvent servir à la fois à des fabrications de guerre et à des fabrications de paix. Ces machines doivent être conservées comme nécessaires à la vie économique du peuple allemand et par suite à l'exécution des réparations dues par lui. La seconde catégorie comprend les machines ou les installations industrielles servant exclusivement à des fabrications de guerre, par exemple : les machines à rayer les fusils et les gros canons ; les tours construits en vue de l'usinage de grosses pièces ; les puits spéciaux pour

tremper dans l'huile les canons, les machines-outils spécialement destinées à la fabrication des fusils, etc. *Toutes ces machines et installations doivent être intégralement détruites sur toute l'étendue du territoire allemand, sous le contrôle direct de commissions interalliées.*

3° Les armes de la police allemande ne doivent pas pouvoir être augmentées de façon à servir brusquement à l'armement d'une partie de la population. Pour atteindre ce résultat, il suffirait de décider que la police allemande aura des fusils non rayés, ce qui suffit à une force de police, des pistolets automatiques et des mitrailleuses fabriqués hors d'Allemagne, aux États-Unis, par exemple. Les machines-outils compliquées indispensables à la fabrication des deux dernières catégories d'armes en question n'existant pas en Alle-

magne, on serait, par suite, assuré que le nombre des armes de la police allemande ne pourrait être subrepticement augmenté.

4° L'importation des armes et des munitions en Allemagne doit être rigoureusement interdite, cette mesure étant assurée par un contrôle interallié.

5° Des combinaisons interalliées doivent avoir droit de visiter à tout moment toutes les fabriques se trouvant en Allemagne, notamment celles de produits chimiques, d'aéroplanes, afin d'y découvrir et d'y arrêter en temps utile toute fabrication destinée à un réarmement.

6° Ces diverses mesures ne sauraient être efficaces que si leur exécution est effectuée sous le contrôle direct de commissions interalliées. Or, l'action utile de ces commissions implique évidemment l'existence de contingents interalliés en

Allemagne. Mais, dans une Allemagne totalement désarmée, les contingents interalliés de surveillance pourraient être relativement fort peu nombreux et leur seule présence suffirait à obtenir le résultat voulu. Qu'il s'agisse de payer ou de ne pas faire une chose interdite, les Allemands s'exécutent toujours quand ils voient même un très petit nombre de gendarmes. Mais il ne suffit pas que les Allemands connaissent l'existence des gendarmes; pour que les Allemands s'exécutent, il est psychologiquement indispensable qu'ils voient les gendarmes en chair et en os.

7° Toutes ces mesures seront appliquées pendant la durée de l'exécution des engagements financiers de l'Allemagne, c'est-à-dire pendant soixante années comme dans notre projet financier.

En définitive, on constate donc que le désarmement intégral et durable de l'Allemagne, condition première et préalable d'un désarmement général et de l'exécution des réparations, peut être parfaitement réalisé. Mais cette réalisation ne saurait résulter d'une limitation d'effectifs assurée par des traités sans aucune valeur, mais surtout par une série de faits d'ordre matériel qu'il dépend absolument de la volonté des Alliés de réaliser.

III

Création solide des Etats antipangermanistes de l'Europe Centrale.

La troisième grande assurance à prendre pour être certain que les Allemands paieront aussi longtemps qu'il le faudra consiste dans la création solide des États antipangermanistes de l'Europe Centrale : Pologne, Bohême, État Magyar démocratisé, Roumanie, Yougo-Slavie. Beaucoup d'Alliés voyant les choses de loin, troublés par les polémiques récentes, soulevées d'ailleurs par des écrivains dont aucun n'a étudié sur place les questions dont ils parlent, peuvent avoir des doutes sur la

valeur de la création de ces États. En effet, on a vu récemment les Tchèques en conflit avec les Polonais à propos de Teschen, les Roumains se quereller avec les Serbes à propos du Banat de Temesvar et les Yougo-Slaves aux prises avec les Italiens. Ces rivalités sont certes fâcheuses et je suis le premier à les regretter, mais après les fautes répétées commises par les grandes puissances de l'Entente pendant la guerre et depuis le début de la Conférence, on ne peut pas raisonnablement demander aux petits États en formation d'être parfaits. En outre, au sujet des conflits entre les divers États slaves et latins de l'Europe Centrale, il faut faire la part de la propagande allemande qui a le plus grand intérêt à inspirer aux Alliés des doutes sur la reconstruction de la nouvelle Europe. Les erreurs des petits États alliés

slaves et latins en formation méritent donc de l'indulgence. D'ailleurs, si on regarde la carte, on constate que les différends entre les nouveaux États en formation en Europe Centrale portent géographiquement sur des territoires relativement très petits et *qu'en réalité la création de ces États résoud déjà d'une façon certaine l'endiguement de l'influence pangermaniste sur d'énormes étendues géographiques.*

Quant à la valeur réelle et durable que peuvent avoir contre tout retour du danger allemand les nouveaux États de l'Europe Centrale : Pologne, Bohême, Roumanie, Yougo-Slavie, une constatation permet de juger cette valeur.

Un fait est certain bien qu'on n'attire généralement pas sur son importance extraordinaire l'attention de l'opinion publique. Tant que l'Allemagne a été maî-

tresse de l'Europe Centrale, c'est-à-dire de l'Autriche-Hongrie et du Danube, il a été impossible aux Alliés, malgré leurs efforts coalisés, de venir à bout de l'Allemagne, sur le front Ouest. Par contre, dès que la défaite infligée en septembre-octobre 1918 à l'armée bulgare par l'armée d'Orient des Alliés permit, grâce à la valeur exceptionnelle de l'armée serbe, de reconquérir le Danube, l'insurrection des Yougo-Slaves et des Tchèques se produisit aussitôt et détermina immédiatement l'effondrement de l'Autriche-Hongrie. Dès lors, la totalité des Allemands d'Allemagne, civils et militaires, reçut un coup fatal moralement et matériellement. Coup moral, parce que le plan pangermaniste pour la réalisation duquel l'Allemagne entreprit la guerre s'écroula brusquement. Coup matériel, parce que l'Allemagne, coupée de l'Autriche

et des ressources de l'Orient, était condamnée à la famine et à l'invasion des Alliés marchant par la Bohême directement sur Berlin. C'est à partir de l'effondrement de l'Autriche *et seulement à partir de ce moment*, que l'Allemagne, sous peine d'une défaite absolue et irrémédiable, comprit l'obligation d'accepter l'armistice sur le front Ouest. Dans sa lettre adressée le 3 octobre au chancelier allemand pour lui demander à tout prix l'armistice, Hindenburg dit textuellement : « Par suite de la rupture du front de Macédoine ainsi que de l'affaiblissement de notre front occidental qui en est résulté forcément, etc..., il n'y a plus aujourd'hui de chance, selon toute prévision humaine, de pouvoir imposer la paix à nos ennemis. » Hindenburg lui-même reconnaît que l'action des Serbes, des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques

fut l'origine de la capitulation allemande.

Ce fait, beaucoup trop peu connu, constitue un argument extrêmement puissant pour démontrer à tous ceux qui veulent juger de bonne foi et sans parti pris la valeur considérable pour l'avenir de la création de nouveaux États de l'Europe Centrale avec les débris de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et les régions non allemandes de l'Allemagne.

Un second argument établissant la valeur et la nécessité de cette création résulte de l'exaspération dans laquelle cette création met les Allemands qui exècrent les Polonais, les Tchéco-Slovaques et les Yougo-Slaves, les Roumains, dans les efforts inouïs faits par le gouvernement de Berlin, avec l'aide des mercenaires bolchevistes russes et de ses alliés magyars, pour empêcher à tout prix l'organisa-

tion de ces peuples à l'état indépendant.

Mais les États de l'Europe Centrale : Pologne, Bohême, Roumanie, Yougo-Slavie, ne seront solides que si leur création résulte, non d'un traité, mais de faits judicieusement accomplis. C'est pourquoi il est absolument indispensable pour les Alliés de leur donner les secours et concours indiqués plus haut (v. p. 139).

*
* *

Telles sont les trois séries de mesures de nature à assurer le paiement durable et régulier des Allemands. Ces mesures sont toutes possibles, logiques, justes. Pour les réaliser, il suffit de vouloir.

CONCLUSIONS

Pour démontrer que le problème des réparations est soluble, j'ai exposé un système général à l'aide de chiffres schématiques, donc approximatifs qui, par conséquent, ne sont pas exacts. Cette exactitude rigoureuse ne saurait être obtenue pour chacun de ces chiffres qu'à l'aide d'une minutieuse étude technique nécessitant tout d'abord une enquête approfondie en Allemagne, mais les chiffres que j'ai choisis comme base de mon raisonnement sont si certainement modérés et sûrement pris

dans les limites des réalités qu'ils permettent, autant que la raison humaine permet de le supposer, d'obtenir les résultats pratiques généraux exposés pourvu que l'application des mesures proposées soit faite avec bonne foi, énergie, et à l'aide d'une solide documentation.

Ces résultats généraux possibles à obtenir, quand on le voudra fermement, je les résume ci-dessous afin qu'on puisse en avoir aisément la vue d'ensemble.

Nous avons constaté (v. p. 92) que les charges résultant de l'agression allemande seraient pour l'ensemble des États alliés d'Europe d'environ 30 milliards de francs la première année, après la guerre, et décroîtraient ensuite lentement pendant une quarantaine d'années. L'application du système proposé donnerait, pour faire face

à ces charges, les résultats essentiels résumés dans le tableau suivant :

	Milliards.		
Montant de l'annuité allemande de réparation payable pendant 60 ans.	10	15	20
Estimation en valeur actuelle de la charge totale résultant de la combinaison pour les Allemands (chiffres ronds). . . .	189	284	379
Montant de l'emprunt annuel interallié initial maximum. . .	6	9	12
Montant de la somme annuelle initiale mise par la combinaison à la disposition des Alliés.	16	24	32

On constate donc, en définitive, que la combinaison :

1° D'une indemnité allemande modérée, mais assurée pendant une longue période ;

2° D'emprunts interalliés annuels basés sur le crédit des Alliés et gagés sur l'an-

nuité allemande et amortissables grâce à la durée de celle-ci ;

3° D'un ensemble de garanties réelles, politiques et militaires parfaitement possibles à réaliser, exposées au chapitre v, permet de résoudre le problème des réparations dues par le peuple allemand, sinon totalement, au moins dans une mesure infiniment plus étendue qu'on ne le croit généralement possible et tout en restant strictement dans les limites d'application de ce principe général du droit : « Tout dommage fait à autrui oblige son auteur à le réparer. »

Les avantages du système proposé :

1° Il ne fait pas confusion entre les dépenses de guerre des Allemands et celles des Alliés, comme beaucoup d'autres sys-

tèmes proposés, ce qui serait absolument contraire à l'esprit de justice qui doit présider au règlement de cette guerre. Notre système laisse donc subsister la responsabilité intégrale de l'Allemagne, ce qui est juridiquement nécessaire pour assurer un règlement en équité.

2° Tout en laissant subsister en droit la créance intégrale des Alliés parce que ceux-ci ne renoncent pas formellement à cette créance, cependant le système proposé ne fait réparer les Allemands que dans la mesure où une enquête faite en Allemagne le rend pratiquement possible.

3° Le système proposé est fondé sur une combinaison d'éléments financiers parfaitement connus, emprunts, amortissements, annuités, intérêts et non pas sur des principes nouveaux (papier monnaie spécial), n'ayant pas fait leur preuve et

comme tels susceptibles d'aboutir aux plus cruelles déceptions.

4° Le système proposé n'est pas basé sur aucune idée chimérique comme un certain « grand plan » conçu par un Américain, dont on fait grand bruit, mais qui est fondé sur la formidable utopie de la paix universelle considérée comme certainement assurée pour cent ans.

5° Le système proposé est pour le peuple allemand relativement modéré. Il ne lui impose dans le cas le plus dur qu'une indemnité d'environ 380 milliards payables en 60 années, ce qui est peu si l'on tient compte de l'énormité des crimes des Allemands et des dommages causés par eux estimés globalement à 1.000 milliards.

La modération du système provient encore de ce que les Allemands auraient la faculté de réduire la durée de leurs obli-

gations de 60 à 40 ans. En effet, ils auraient la facilité de verser la 40e année la valeur à cette date des vingt annuités restant à verser, s'ils ont eu l'intelligence et la volonté de se mettre en condition de faire ce versement libérateur.

6° Le système proposé peut fonctionner sans la création absolue d'une Société des Nations spéciale.

En effet, pour que le système proposé fonctionne, il suffit que les Alliés décident de prolonger l'Entente sous la forme de Ligue des Nations alliées belligérantes pour assurer l'exécution des conditions de paix.

7° Le système proposé est conforme aux vues de l'opinion publique américaine dominante, trop peu connue en France ainsi que le prouve le document ci-dessous.

La *Société américaine de Défense* (*Ameri-*

can Defense Society), dont le si regretté Th. Roosevelt était le président honoraire, est un puissant groupement qui s'est organisé aux États-Unis pour faire l'éducation de l'opinion publique pendant la guerre et jusqu'à la conclusion d'une paix réelle. Cette Société compte des membres actifs répartis sur toute l'étendue des États-Unis. Dans une lettre qui me fut adressée par ses dirigeants, le 12 décembre 1918, avant mon départ d'Amérique, cette Société a formulé les conditions de paix qu'elle appuie et qui ont la faveur de l'opinion publique américaine dominante.

Cette lettre dit textuellement :

Comme vous le savez, cette Société de 200.000 membres environ a été l'expression active du désir de l'Amérique de vaincre en restant constamment fidèle aux principes américains. Comme vous le sa-

vez encore, la partie la meilleure de ce pays est unanime à vouloir seulement une paix qui apporte avec elle restitution, réparation, sécurité pour les peuples libres et pour la paix du monde.

Ce pays comprend parfaitement que justice doit être faite envers les personnalités coupables, comme un élément de garantie pour l'avenir que l'Allemagne doit être mise en demeure d'indemniser intégralement pour le dommage qu'elle a causé ainsi que pour les dépenses qu'elle a imposées à des peuples pacifiques. Il est aussi compris chez nous qu'ayant pu voter des budgets de guerre depuis un demi-siècle et ayant dans la même période énormément accru ses richesses, l'Allemagne peut maintenant durant une longue période consacrer le surplus de ses ressources au compte destiné à réparer les pertes et les dommages qu'elle a infligés à ses victimes. Nous partageons aussi l'opinion que des mesures militaires et écono-

miques doivent être prises contre toute renaissance du danger allemand dans le monde. Nous considérons qu'aucun sentimentalisme qui serait de faiblesse, ne doit permettre le dessein des Allemands d'arriver à une paix négociée qui leur donnerait la possibilité d'annuler les effets de la défaite militaire et de s'assurer finalement une victoire économique et politique.

Votre très sincèrement,

HENRY QUINBY,
Président du Comité exécutif de la Société Américaine de Défense.

CHARLES STEWART DAVISON,
Président du Conseil d'Administration de la Société Américaine de Défense.

Ces sentiments n'ont pas varié. Dans un télégramme reçu le 30 mars 1919, que j'ai publié le lendemain dans la *Démocratie Nouvelle*, la *Société Américaine de Défense* qui suit de près le développement des discussions sur la paix m'a déclaré : « *sa conviction que l'opinion publique américaine ne permettra pas au Sénat des États-Unis de*

ratifier un traité de paix qui permettrait à l'Allemagne de gagner la paix par des conditions indulgentes. Les Américains insistent pour que l'Allemagne encore invaincue et arrogante soit rendue impuissante pour de futures guerres par un contrôle militaire et économique, par le paiement d'indemnités les plus larges possibles. »

Ces déclarations si nettes de la *Société Américaine de Défense* permettent de se convaincre que le système proposé est conforme à la volonté dominante de l'opinion américaine. Je suis d'autant autorisé à le penser que l'exposé fait par moi du système, le 1er novembre 1918 dans le *Wall Street Journal*, organe lu par la plupart des hommes d'affaires américains, et démontré ensuite plus en détail, au début de janvier 1919, dans la *Tribune*, le grand journal républicain de New-York, m'a per-

mis de constater que le système proposé avait les sympathies de l'opinion d'Outre-Atlantique.

8° Le système proposé est basé sur une idée de justice envers tous les Alliés, sans aucune exception. Il est conçu non seulement dans l'intérêt de chacun d'eux, mais encore dans celui de leur intérêt commun.

9° Le système proposé assurerait l'entente politique des Alliés aussi longtemps que son fonctionnement, donc très longtemps, puisque son application rendrait tous les Alliés durablement solidaires par l'intérêt commun qu'ils auraient à assurer la régularité des paiements de l'Allemagne. Ce résultat contribuerait singulièrement au fonctionnement d'une Ligue des Nations le jour où aura été créé un état de choses qui la rendra pratiquement possible.

Pour que le système puisse fonctionner, il faut tout d'abord assurer les conditions indispensables à son fonctionnement. Elles sont relativement simples et il dépend, en réalité, à l'opinion publique alliée de les imposer. Constatons d'abord qu'elle a encore tout le temps nécessaire pour agir efficacement.

Les discussions sur la Paix déjà engagées avec l'Allemagne au moment où paraîtra ce livre ne peuvent aboutir qu'à des préliminaires de Paix, donc non pas à un traité, mais simplement à un projet de traité. L'article 8 de la loi constitutionnelle française du 16 juillet 1875, dit formellement : *Les traités de paix ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres*. Or, les deux Chambres françaises ont déjà voté maintes motions sur les réparations. En Grande-Bretagne éga-

lement, un traité de paix doit être soumis à la ratification du Parlement. Or, les élections générales britanniques de novembre 1918 se sont faites sur la plateforme des réparations intégrales. Elles ont envoyé à la Chambre des Communes une immense majorité des députés qui ont formellement promis à leurs électeurs des réparations réellement réparatrices.

Enfin, aux États-Unis, un traité de paix n'est valable que s'il est approuvé par les 2/3 des membres présents au Sénat américain, sinon le traité tombe complètement. Or, le Sénat de Washington, résultant des élections générales du 6 novembre 1918, est composé d'une majorité qui veut absolument mettre fin au danger allemand en Europe et assurer la sécurité de la France. Le Sénateur Lodge, président du Comité des Affaires Extérieures du

Sénat américain, a maintes fois protesté contre une paix négociée avec l'Allemagne et s'est toujours prononcé pour une paix dictée et réparatrice des dommages causés dans toute la mesure possible. En outre, pendant les préliminaires de Paix, les événements d'Europe Centrale fatalement démontreront à tous la nécessité absolue de mettre une fin radicale au péril allemand.

Pour ces diverses raisons, l'opinion publique alliée a donc le temps d'imposer encore l'adoption des conditions indispensables pour assurer le fonctionnement d'un système destiné, comme celui proposé, à éviter à tous les peuples alliés d'Europe les impôts mortels.

L'opinion publique peut donc utilement agir pour obtenir la réalisation des conditions essentielles au fonctionnement du

système proposé. Ces conditions sont au nombre de quatre :

1° Les Alliés doivent proclamer le principe de leur droit intégral à la réparation en affirmant leur créance intégrale. La base juridique de leur prétention doit être l'art. 1382 du code civil français confirmé par les articles 823 et 249 du code civil allemand, dont le texte a été ainsi condensé par le *Matin* du 2 avril 1919.

Celui qui, par sa faute, a porté atteinte à la vie, au corps, à la santé, à la liberté, à la propriété, à tout droit d'un autre, doit être de ce chef condamné à rétablir l'ordre des choses qui aurait existé si la circonstance ayant donné lieu à l'obligation ne fût pas survenue.

Or, ce texte allemand comprend indiscutablement le principe de la réparation intégrale. En effet, si la circonstance (la

guerre) qui a donné lieu à l'obligation ne fut pas survenue, les victimes de l'agression allemande n'auraient eu à subir ni dommages directs, ni dommages indirects. Donc, *même en droit allemand*, les dommages, quelle que soit leur nature, doivent être en principe réparés.

2° Pour déterminer ce que pratiquement l'Allemagne pourra payer le seul moyen d'y arriver est le suivant. Si l'on peut avoir une quasi-certitude sur le *minimum* de ce que l'Allemagne est susceptible de payer durablement, il est impossible de connaître ce *maximum* par des simples enquêtes sur le papier avant la conclusion de la Paix. Les Alliés, dans leur traité, ne doivent donc fixer aucun chiffre d'annuité, car ce chiffre pourrait être inférieur aux possibilités de l'Allemagne. Les Alliés ne doivent pas non plus préciser rigoureuse-

ment le nombre d'années pendant lequel cette annuité devra être payée, car ce nombre dépendra du *maximum* de ce que pourra payer durablement l'Allemagne. En outre, si l'on fixait un nombre d'années trop petit, les autres combinaisons financières (emprunts interalliés amortissables gagés sur l'annuité allemande) susceptibles d'éviter aux peuples alliés les impôts mortels ne seraient plus possibles, la durée étant une condition de leur fonctionnement pratique.

3° En résumé, les Alliés doivent dire aux Boches dans le traité final : « Vous nous devez tant, mais nous savons que vous ne pourrez pas tout payer et que vous pourrez payer seulement par annuités. Comme il nous est impossible actuellement de savoir ce que vous pourrez réellement payer chaque année, nous allons faire détermi-

ner ce *maximum* compatible avec vos nécessités vitales par des commissions interalliées qui étudieront sur place la situation économique de l'Allemagne. Nous ne vous demanderons que ce qu'il est réellement possible de payer. C'est votre intérêt ; il se trouve que c'est le nôtre aussi, puisque si nous vous demandions trop, vous ne pourriez payer ! »

L'enquête décisive en Allemagne s'impose avec tant d'évidence que le bourgmestre de Cologne a dit à un collaborateur du *Journal* : « Comment n'avez-vous pas envoyé en Allemagne, dans ce pays qui doit payer la rançon de la guerre, des missions chargées de faire l'inventaire de ses capacités et de sa richesse ? C'est comme si vous achetiez une maison sans la visiter. »

4° Pendant la période des préliminaires

de paix jusqu'à la ratification des traités toutes les mesures politiques et militaires exposées au chapitre v doivent être prises de façon à garantir la sécurité future des réparations et surtout à empêcher l'Allemagne de reconquérir l'Europe Centrale, ce qui, en la rendant maîtresse à nouveau du continent, assurerait sa victoire intégrale et par conséquent rendrait inutile toute discussion sur les réparations.

*
* *

Tous ces résultats j'y insiste sont possibles à obtenir. C'est à l'opinion publique alliée, par sa clairvoyance et sa ténacité, d'imposer sa volonté pendant la période de plusieurs mois qui s'étendra, des préliminaires de paix à la ratification par les divers parlements, des traités proposés.

Donc, ami lecteur, si vous êtes convaincus, propagandez énergiquement. C'est tout votre avenir, celui des vôtres, celui de votre pays qui est en jeu.

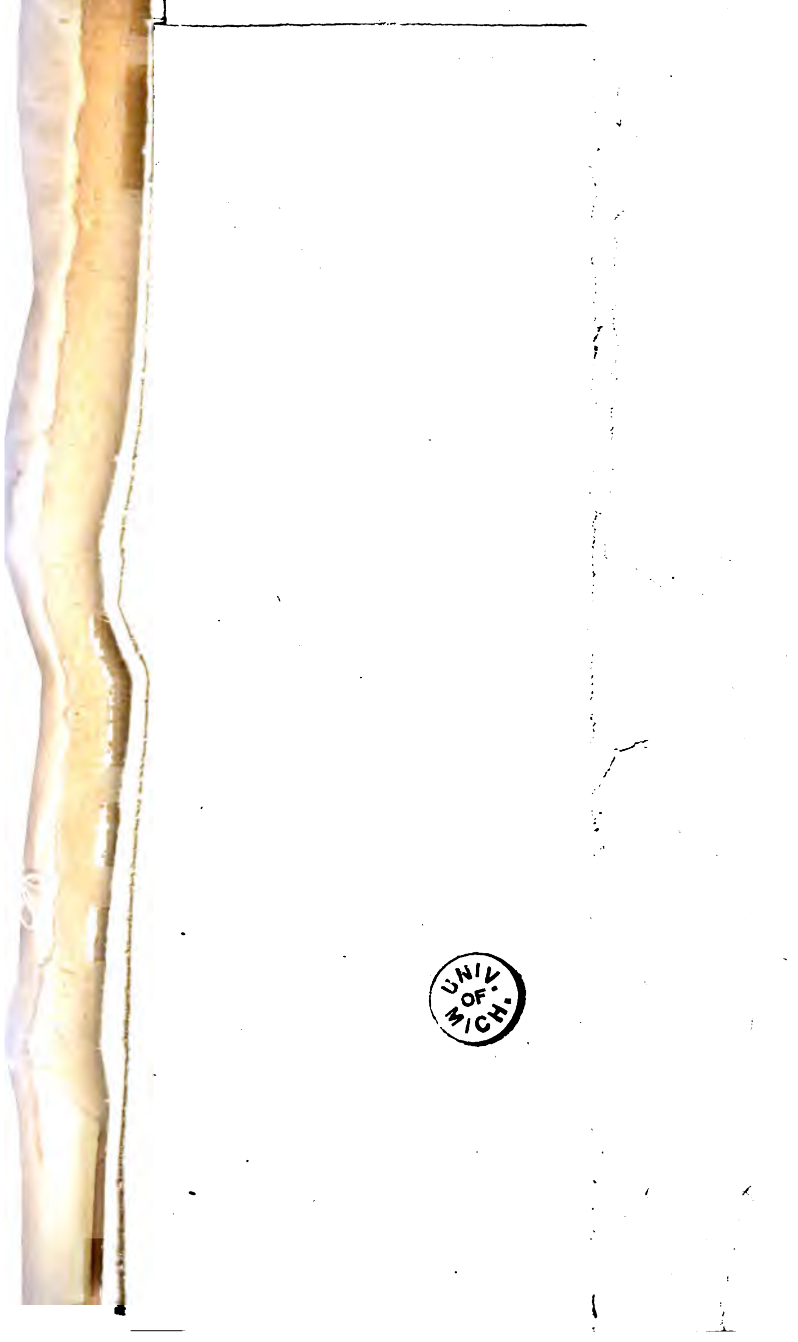

UNIV.
OF
MICH.

TABLE DES MATIÈRES

Préface I
Introduction 1
Dans quel état l'agression allemande a mis la France 1
Le peuple allemand est responsable 7
L'urgence et la nécessité des réparations . . . 8
Nécessité d'une doctrine de réparation commune à tous les Alliés 14

CHAPITRE PREMIER

LE DROIT DES ALLIÉS OU QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR L'EXPRESSION « DOMMAGES DE GUERRE » 17

I. — La portée de l'expression « dommages de guerre » 19
II. — Les dommages nouveaux résultant de la conception de la guerre par les Allemands . . 21
III. — Le « dommage » d'après l'article 1382 . . 28

IV. — Quand on parle d'indemnité allemande, l'expression « indemnité » ne peut être entendue que comme étant une indemnité de réparation. 31

CHAPITRE II

POURQUOI L'ALLEMAGNE PEUT PAYER ET A QUELLES CONDITIONS. . . 34

I. — La situation relativement avantageuse de l'Allemagne 36
II. — Pour payer, les Allemands doivent pouvoir travailler 40
III. — Quel peut être le *minimum* de l'annuité allemande de réparation 45
IV. — L'annuité allemande de réparation doit être payée pendant longtemps 53

CHAPITRE III

COMMENT RÉPARTIR L'INDEMNITÉ ALLEMANDE ENTRE LES ALLIÉS. . 58

I. — Que signifie en réalité l'expression « dépenses de guerre ». 64
II. — Les diverses dépenses de guerre doivent être représentées par des coefficients différents 73

CHAPITRE IV

LA COMBINAISON FINANCIÈRE QUI PERMETTRAIT D'ÉVITER LES IMPÔTS MORTELS AUX ALLIÉS D'EUROPE . 80

I. — Le principe de la combinaison par l'exemple du cas concret de la France. 82
II. — Tous les Alliés ont un intérêt vital à éviter les charges financières résultant de la guerre. 90
III. — La démonstration technique de la combinaison. 98
IV. — Répartition des emprunts annuels interalliés 110
V. — Le cas des emprunts perpétuels. 113
VI. — Que donnerait une annuité allemande de réparation supérieure à 10 milliards. 116
VII. — Raisons subsidiaires autorisant à croire que le système proposé résoud le problème . 121
VIII. — Modération du système proposé. . . . 124

CHAPITRE V

LES GARANTIES DES PAIEMENTS DUS PAR LE PEUPLE ALLEMAND 127

I. — Les mesures immédiates à prendre de nature à empêcher les Allemands d'esquiver la prise d'engagements précis lors de la conclusion de la paix. 130

II. — Le désarmement intégral de l'Allemagne. 141
III. — La création solide des États antipangermanistes de l'Europe Centrale 152
CONCLUSIONS 159

Tableaux dressés par M. Henri Balu, actuaire de l'*Equitable des Etats-Unis* à Paris. 180

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Comment

vous pouvez aider facilement à la défense de la production intellectuelle de la France.

En raison du relèvement énorme des prix de fabrication des livres, conséquence de la guerre, du taux très élevé des annonces dans les quotidiens, de la place insuffisante dont disposent les journaux pour une critique vraiment indépendante, toute la production intellectuelle de la France en livres est menacée de la façon la plus grave.

La Librairie

de LA PENSÉE FRANÇAISE

146, Rue Montmartre, Paris (2°)

a été spécialement fondée pour contribuer à la défense de cette production en atteignant deux résultats :

1° Procurer au public une économie considérable en lui permettant de concentrer ses facultés d'achat sur des livres dont

la valeur justifie réellement l'acquisition ;

2° Aider, en les faisant connaître, les bons auteurs et par conséquent encourager les éditeurs de livres de valeur dans tous les domaines de la pensée française :

Littérature, Arts, Sciences, Médecine,

Philosophie, Histoire, Politique,

Guerre, Marine, Enseignement

Ces deux résultats sont obtenus au moyen d'un

CATALOGUE

accompagné de notes explicatives rédigées avec une indépendance absolue, donc sans qu'aucune rémunération soit acceptée des éditeurs ou des auteurs.

Ce Catalogue est rédigé sous la direction de

M. ANDRÉ CHÉRADAME

Il paraît avec une périodicité qui dépend encore des événements, est établi par des critiques spécialisés et compétents qui ont pris l'engagement de faire leur appréciation en toute indépendance, en dehors de tout esprit de camaraderie, en se plaçant aux seuls points de vue de la vérité et des intérêts du public.

APPEL
A CEUX QUI LISENT

En faisant ses achats à la Librairie de la *Pensée Française*, le public ne paiera pas un centime de plus que dans n'importe quelle autre librairie et cependant par ses achats permettant de couvrir les frais élevés des catalogues envoyés gratuitement, il rendra possible le succès d'une organisation qui est beaucoup plus une œuvre conçue dans un intérêt général qu'une affaire privée. En aidant cette œuvre, le public contribuera efficacement à soutenir le niveau de la production intellectuelle du pays, indispensable au relèvement de la France après la guerre et au maintien de sa nécessaire influence à l'étranger.

EXTRAITS SPÉCIMEN

DU

CATALOGUE ANALYTIQUE N° 2

DE LA LIBRAIRIE

de

LA PENSÉE FRANÇAISE



ACTUALITÉS

J.-W. BIENSTOCK : **RASPOUTINE.** — Un vol. in-16, 4 fr. 50

Intéressant comme le roman le plus dramatique, ce livre est un récit fidèle, appuyé sur des documents authentiques. La Cour de Russie y est dépeinte ; on y voit la fin d'un régime d'intrigue et de dépravation. Le volume n'est pas à mettre dans toutes les mains.

VICTOR CAMBON : **OU ALLONS-NOUS ?** — Un volume in-16 . . . . 4 fr. 50

Le mérite de Victor Cambon surprend par son originalité ; il a du bon sens. Lisez : *Comment on plante des choux selon la méthode Taylor ;* ces petits tracts sont du meilleur Cambon, celui de *Notre Avenir* ou d'*États-Unis et France.* Les réalisations l'occupent plus que les discussions d'idées. Il a pour chaque problème (et il aborde à la file, dans ces 300 pages, toutes les questions vitales pour notre avenir : culture physique, hygiène, outillage public, transports, etc.), une solution prête, que lui suggère souvent l'exemple des pays étrangers qu'il a tous vus et bien vus. A noter la conclusion sur les « bonnes méthodes » de gouvernement ; ce sont les méthodes appliquées dans cette création d'un petit Etat moderne, le Maroc du général Lyautey.

MARÉCHAL FOCH : **DE LA CONDUITE DE LA GUERRE.** — Un vol. grand in-8°, avec cartes et croquis . 18 fr. »»

Théories d'un grand capitaine qui les a appliquées glorieusement. Notons simplement que le Maréchal est un écrivain plus que distingué.

J.-J. JUSSERAND : **EN AMÉRIQUE JADIS ET MAINTENANT.** — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

L'auteur est depuis quinze ans notre ambassadeur aux Etats-Unis, et il estime que les Français n'oublieront pas plus 1917 que les Américains n'ont oublié 1778. C'est dans cet esprit que le livre est écrit. On y repasse l'histoire des amitiés franco-américaines ; on y suit Rochambeau ; on y vit avec le Parisien qui construisit la Cité qui est aujourd'hui Washington ; on y apprend à connaître Washington et Lincoln, les deux fameux Présidents. Leur digne successeur Wilson vient de se faire voir aux Français, et M. Jusserand l'accompagnait : voilà, pour le livre, un surcroît d'actualité.

GEORGES LECOMTE : **CLEMENCEAU.** — Un vol. in-18. 4 fr. 50

Biographie et panégyrique. La jeunesse, la carrière politique, la campagne de presse, rien n'est omis dans ce livre clair. L'auteur s'attache surtout à peindre le patriote qui, en rendant l'Alsace-Lorraine à la France, réalise un rêve du jeune âge. Comme écrivain, il l'apparente à Diderot. Comme penseur, il le définit un idéaliste épris du réel. L'avenir jugera Clemenceau : l'étude de M. Lecomte exprime la reconnaissance de la patrie.

PROSPER MONTAGNÉ : **LA BONNE CHÈRE PAS CHÈRE SANS VIANDE.** — Un vol. in-16. . . . . 4 fr. 50

Recueil de 400 recettes établies, *sans viande et sans poisson*, par un cuisinier éminent.

FRANÇOIS DE TESSAN : **PAR LES CHEMINS JAPONAIS.** — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

Lucide, alerte, simple et sincère, le grand voyageur qu'est M. de Tessan nous dit les mœurs du Japon, avec des détails significatifs, et note avec soin les progrès de l'adaptation aux mœurs d'Occident. Livre utile, qui sait donner du plaisir.

COMMANDANT ÉMILE VEDEL : **SUR NOS FRONTS DE MER.** — Un vol. in-16. . . . . 4 fr. 50

Le grand public ignore trop les prouesses de notre marine de guerre, de la Manche à l'Adriatique, de Corfou à Tahiti. Navires de guerre, sous-marins, chalutiers ont montré la valeur française et accompli de véritables tours de force. Nos chalutiers furent les meilleurs combattants, souvent glorieux, de la guerre sous-marine. Les clairs et vivants récits du commandant Vedel instruisent le lecteur de la méthode des opérations navales à grande envergure et célèbrent, ainsi qu'il convient, l'héroïsme des commandants qui sombrèrent avec leurs vaisseaux, le dévouement ingénieux des matelots.

PAUL VERGNET : **JOSEPH CAILLAUX**. — Un volume in-18 . . . . 4 fr. 55

Étude écrite en toute indépendance, sans ménagements, par un historien de bonne foi. Les documents abondent, et la figure de l'homme apparaît avec netteté.

ENSEIGNEMENT

MAURICE CAULLERY : **LES UNIVERSITÉS ET LA VIE SCIENTIFIQUE AUX ETATS-UNIS**. — Un vol. in-16. 4 fr. 50

Les Universités des Etats-Unis, nées modernes, n'ont pas eu à se renouveler. M. Caullery nous en décrit la disposition dans un livre sobre, suggestif et suffisant. Il nous dit comment elles proviennent de la juxtaposition de ces trois éléments : le collège, un centre de recherches scientifiques, des écoles professionnelles. Il nous les montre organisées précisément « à l'américaine », et toujours orientées selon les besoins du jour. La seule ombre, à son gré, c'est la disproportion entre le cadre et le tableau, entre l'instrument et l'ouvrier. Il lui paraît « que les ressources matérielles se sont développées beaucoup plus vite que les valeurs individuelles... » Pas de meilleure lecture pour une introduction à l'étude de la vie pédagogique chez nos amis de là-bas...

L. CLÉDAT : **MANUEL DE PHONÉTIQUE ET DE MORPHOLOGIE**. — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

JOSEPH ANGLADE : **GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE DE L'ANCIEN FRANÇAIS**. — Un vol. in-16 . . . . . . 4 fr. 50

Le public aurait autant de profit que de plaisir à savourer, dans leur langue originale, nos écrivains du moyen âge, et à se persuader qu'on ne peut guère se flatter de connaître la grammaire si on ne la suit dans son histoire. Aussi nous faisons-nous un devoir de signaler ces manuels où ni l'érudition ni la sûreté technique ne gênent la clarté et qui, indispensables aux professionnels, peuvent encore être accessibles à chacun.

OCTAVE FORSANT : **L'ÉCOLE SOUS LES OBUS**. — Un vol. in-8°. . . . . 4 fr. 50

M. Forsant, inspecteur primaire à Reims, y a organisé l'enseignement « sous les obus » avec un zèle et un courage connus de tous et une efficacité dont ce livre présente une vivante preuve. Vivante, dis-je, car c'est un recueil de documents, d'impressions, de photographies, propres à fixer pour toujours dans l'esprit le souvenir d'heures inoubliables. Au

demeurant, il semble bien ressortir que le calme et la confiance vaillent mieux que tout, puisque « aucune victime n'a été faite *dans les écoles* » et que les enfants atteints l'ont été au dehors. M. Forsant et son ouvrage méritent bien la récompense dont les a voulu honorer l'Académie.

GONZAGUE TRUC : **D'UNE ORGANISATION INTELLECTUELLE DU PAYS.** — Un vol. in-16. . . . . 2 fr. 40

Petite brochure, mais abondante en vues directes et en suggestions. L'auteur, instituteur de la ville de Paris, attaque avec vivacité la pure préoccupation utilitaire dans l'enseignement, dénonce le *primaire supérieur* quintessence de l'inculture, et dresse un plan judicieux où la culture ne sera pas sacrifiée aux soucis professionnels. Ce livre exprime, en outre, avec force, le besoin d'une organisation libre des intelligences, d'une coordination des activités spirituelles du pays, livrées jusqu'ici à l'anarchie, aux hasards. Il trace l'esquisse originale d'une institution qui accueillerait tous les talents, orienterait leur travail, entretiendrait l'émulation intellectuelle du pays.

LITTÉRATURE

GUILLAUME APOLLINAIRE : **CALLIGRAMMES.** — Un vol. in-8°. . . . . 6 fr. 50

Avec les calligrammes proprement dits, ce dernier recueil du poète mort, fait alterner tous les genres de poèmes, dans un véritable feu d'artifice d'images, de rythmes, de fantaisies. Les fusées montent de l'amour et de la guerre. Mais il semble qu'elles partent de tous les points de l'horizon pour réunir leurs feux au firmament. Les négligences, les obscurités voulues, les partis pris d'étrangetés n'empêchent pas Apollinaire de révéler ses ressources infinies. Ce poète né aura marqué fortement sa génération, j'en avertis les curieux d'histoire littéraire.

PIERRE BENOIT : **KŒNIGSMARK.** — Un vol. in-18. 4 fr. 50

Roman d'aventure comme on n'en faisait plus, d'un intérêt très vif, mené avec un art à la Cherbuliez.

RENÉ BIZET : **LA SIRÈNE HURLE.** — Un vol. in-18. 4 fr. 55

C'est la sirène des vapeurs en partance, la sirène des ports, des bouges, des tripots, la sirène de l'ivresse et de la nostalgie. Bizet aime les histoires de matelots et de filles, l'âpre mélange du meurtre et du rêve, l'appel de l'aventure errante. Forte personnalité de conteur, Bizet s'appuie sur la tradition de Baudelaire, de Poë, de Stevenson.

PAUL FORT : **LA LANTERNE DE PRIOLLET.** — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

« *N'était le Satan Mémoire, j'aimerais me croire le plus heureux de la terre.*
De tous les guetteurs d'aurore (en ma chambre d'or), n'était... le Démon Naguère ! »

Ils méritent notre gratitude égoïste, ces deux bourreaux du prince des poètes. Car la lanterne de Priollet, c'est-à-dire la tourelle d'une maison de l'avenue de l'Observatoire, par eux allumée, promène sa lumière sur les toits de Paris, les dômes, les tours, les colonnes, et le jardin du Luxembourg. Voilà une jolie idée et un heureux prétexte à évocations.

Il faut qu'un prodigieux charme de fantaisie quasi divine anime secrètement la prose assonancée de Paul Fort, ou bien que sa lanterne magique soit une lanterne de magicien.

Car, je vous le confie, il ne s'agit que d'une promenade au quartier Latin, de cent menus incidents personnels et enfin de bribes d'un manuel d'histoire rapidement relu pour la circonstance.

JEAN GIRAUDOUX : **SIMON LE PATHÉTIQUE.** — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

Analyse d'un produit de la culture française, menée par un esprit ironique, malin, original au possible, et dont le seul défaut est de cultiver cette originalité. Pour évoquer les visages et les heures de la jeunesse, pour noter les nuances d'émotion dans un amour délicat de cérébral, Jean Giraudoux a choisi les images les plus fines, tendres, imprévues.

PIERRE LASSERRE : **FRÉDÉRIC MISTRAL.** — Un volume in-16. . . . . 4 fr. 50

M. Pierre Lasserre étudie dans ce livre l'œuvre épique et lyrique du Maître provençal, si saine, si noble, et si lumineuse, qui a su faire chanter la jeunesse et l'éternelle nouveauté dans les poèmes de la patrie, de la famille et de la tradition. Ce n'est pas une étude définitive sur Mistral, car on ne pourra aborder que plus tard les vraies idées politiques (encore inconnues du public) qui dominent toute l'œuvre et qui ne seraient pas aujourd'hui de circonstance. Mais déjà M. Lasserre fait alterner le commentaire littéraire avec la peinture de mœurs et le tableau d'histoire.

LUCIE-PAUL MARGUERITTE. — **LE SINGE ET SON VIOLON.** — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

Le singe, c'est le mari, pour qui la femme est un violon fragile. Il y a de l'analyse acérée, de la sensibilité réfléchie, une fort jolie tenue littéraire dans ce roman qui constitue une critique sévère du mariage contemporain, entre inconnus.

GASTON RAGEOT : **LA FAIBLESSE DES FORTS.** — Un vol. in-16. . . . . 4 fr. 50

Ce sont des forts en effet, ces deux savants, frères qu'unit une affection profonde, et qui mènent contre la mort un combat quotidien dont

l'auteur a montré la beauté avec une sobre puissance. Leur faiblesse, qui vient du cœur, ne dure pas : une femme charmante a passé entre eux deux. Mais les forts, les nobles, les studieux, se ressaisissent. Le pathétique du roman, constamment soutenu avec habileté, se résout dans le sacrifice et la foi.

ROBERT SCHEFFER : **ORIENT ROYAL**. — Un volume in-16 . . . . 4 fr. 50

J'ai peur d'avoir l'air de rédiger une réclame et de vouloir afficher l'actualité d'un tel livre, en avertissant qu'on y trouvera, esquissés de main de maître, le prince de Bulow et le prince de Lichnowski. M. Scheffer a connu ces messieurs, en même temps que Coppée, Loti, Leconte de Lisle à la cour de Carmen Sylva. La Reine de Roumanie, le Roi et Hélène Vacaresco sont ses portraits les plus poussés. M. Robert Scheffer, à l'intérêt de ses modèles, ajoute celui de son esprit, aigre, et pénétrant avec férocité.

MÉDECINE

DOCTEUR J. BOUQUIER : **LE SANATORIUM MARIN ET LE TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE CHEZ L'ENFANT.** — Un vol. in-8° . . . . 5 fr. »»

Voici un travail consciencieux et utile qui vient à l'appui de cette opinion que c'est durant l'enfance qu'il faut, dans la lutte contre la tuberculose, dénister et guérir le fléau qui plus tard lorsque l'enfant est devenu adulte se réveillerait pour ne plus guérir. Le Dr Bouquier fait une description très minutieuse des prédisposés à la tuberculose : enfants de paludéens, de brightiques-hérédodystrophiques issus de tuberculeux.

Les dupitrophiques au diamètre thoracique diminué, aux angles claviculaires agrandis, au thorax en bréchet, ceux atteints de micropolyadénopathie, qu'on les appelle tuberculeux latents ou prétuberculeux, il est un fait établi, qu'il est possible d'obtenir pour beaucoup une guérison définitive.

On sait quel facteur important de guérison est pour ces enfants la cure marine et les modifications qu'elle apporte au terrain prédisposé ; à la condition d'y joindre, selon les indications particulières à chaque cas, la pratique de l'héliothérapie dans un sanatorium marin bien exposé et construit dans des conditions spéciales. C'est là, à notre sens, une des mesures prophylactiques indispensables contre la tuberculose.

DOCTEUR SERGENT : **ÉTUDES CLINIQUES SUR LA TUBERCULOSE.** — Un vol. in-8° . . . . 16 fr. »»

Le livre du Dr Sergent, qui est la réunion d'articles et de confé-

rences faits au cours des dix dernières années sur des questions touchant à la tuberculose pulmonaire, est passionnant d'intérêt. L'auteur dans une première partie met au point les méthodes d'investigations tant scientifiques, que cliniques qui peuvent nous permettre d'une part d'affirmer le diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire, si difficile pour les non initiés, et d'autre part de savoir si la lésion une fois reconnue est active ou torpide. Puis abordant la question si importante et encore si obscure du terrain prédisposant, le Dr Sergent faisant siennes les conclusions de S. Fournier et de Spengler, etc., conclut de ses nombreuses observations que la plupart des sujets atteints de tuberculose pulmonaire à forme fibreuse et torpide sont, soit des hérédo-syphilitiques soit des syphilitiques à la période tertiaire ou quaternaire. Ceux atteints de tuberculose aux autres périodes présentent au contraire des formes plus ou moins rapides. L'imprégnation humorale par le spirochète pâle et les modifications qu'il provoque dans l'organisme, prépare un terrain très favorable au développement du bacille de Koch. On voit par ces conclusions que la lutte contre la tuberculose doit être poursuivie concurremment avec celle entreprise contre la syphilis.

Dans le chapitre consacré à la Pathogénie, l'auteur rejetant une fois pour toute la croyance à une prétuberculose pense que les prétuberculeux sont réellement des tuberculeux latents. La tuberculose de l'adulte est, dit-il, le réveil d'une tuberculose de l'enfance.

L'auteur fait montre dans cet important travail de qualités remarquables de critique et d'observateur.

PHILOSOPHIE

L. DUGAS : LA MÉMOIRE ET L'OUBLI. — Un volume in-18 . . . . 4 fr. 50

M. Dugas proteste contre l'interprétation biologique de la mémoire qui à ses yeux est un phénomène nettement psychologique. De la définition qu'il donne de la mémoire, faculté complexe dont il n'est permis de retrancher ni la reconnaissance ni le souvenir à caractère personnel, M. Dugas tire une distinction radicale entre la mémoire brute, simple conservation et reproduction des faits psychiques, et la mémoire organisée, assimilation d'un passé qui a pénétré notre vie intérieure. La loi de régression de Ribot ne conviendrait selon lui qu'à la mémoire organisée.

SANTAYANA : L'ERREUR DE LA PHILOSOPHIE ALLEMANDE. — Un vol. in-18. . . . . 4 fr. 50

M. Santayana dénonce dans la philosophie allemande la source du pangermanisme. Inspirée d'un tel dessein, son analyse des systèmes

germaniques donne parfois dans certains parti pris. Si le rôle qu'il assigne à Luther dans la formation du nationalisme allemand prête à plus d'une critique, il faut reconnaître que la figure intellectuelle du réformateur est bien esquissée et compose les pages les plus séduisantes de son ouvrage. C'est un réquisitoire habile plutôt qu'une étude désintéressée. Mais la philosophie allemande appelait peut-être un tel réquisitoire, et l'hégélianisme à lui seul suffirait à le justifier.

J. SEGOND : **LA GUERRE MONDIALE ET LA VIE SPIRITUELLE**. — Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

M. Segond discerne au fond de la guerre européenne, un « élan inspirateur de l'œuvre humaine et cosmique ». Le langage de l'auteur est résolument bergsonien ; sa pensée l'est aussi en intention, certes ; en fait nous n'oserions l'affirmer, le plus grand mérite de la dialectique de Bergson nous paraît la clarté. C'est une qualité qu'on ne saurait attribuer au style de M. Segond. Bien des idées intéressantes sont du reste éparses dans cet essai d'intuition qui se perd dans les métaphores. Nous en retiendrons volontiers la thèse essentielle : que la guerre est une création qui échappe à tout concept.

DOCTEUR TOULOUSE : **POUR PENSER ET AGIR**. — Un vol. in-18 . . . . 4 fr. 50

Un petit livre rempli de sagesse où s'affirme le sens le plus droit et le plus curieux de la vie. Il n'est pas un mode de spéculation intellectuelle ou physique, morale, artistique, voire sportive, d'action valable, en somme, qui n'y soit analysé et comme canalisé, de même qu'il n'est pas d'outrecuidance ou de bluff qui n'y soit dénoncé. On ne peut pas être toujours d'accord avec lui. Mais la polémique est un charme entre le lecteur et un tel livre ; c'est aussi la meilleure gymnastique pour s'entraîner à penser et à agir. On lira beaucoup ce livre, fortement pensé et agi, et malgré sa théorie, aimablement et rigoureusement *écrit*.

SCIENCES

HENRI ABRAHAM : **RECUEIL D'EXPÉRIENCES ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE**. — 2 vol. in-8 . . . . . 10 fr. »»

M. H. Abraham a eu l'heureuse idée de faire appel aux membres de la Société française de physique pour composer ce Recueil. Cent cinquante-quatre membres y ont prêté leur concours en envoyant des descriptions d'expériences faites d'une façon très détaillée et accompagnées d'illustrations, de sorte que la plupart peuvent être réalisées par les moyens les plus simples, au laboratoire, à l'atelier et à la maison.

L'utilité en est accrue par les tableaux numériques et la table des constantes placés à la fin du deuxième volume.

MAURICE ARTHUS : **PRÉCIS DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.** Un vol. in-8°. Edition revue et corrigée . . . 8 fr. 80

Ce livre contient toutes les notions chimiques nécessaires pour avoir une idée exacte sur les phénomènes de nutrition. Dans cette nouvelle édition l'auteur a ajouté des notions sur la constitution et la structure de la molécule protéique et de ses produits de désintégration, un chapitre sur les enzymoïdes, des renseignements sur la composition des aliments et les méthodes adoptées pour les analyser, des données importantes sur la composition et le mode d'action des sucs digestifs, des indications sur les glandes vasculaires sanguines, etc.

NOEL BERNARD : **L'ÉVOLUTION DES PLANTES.** — Avec 27 figures dans le texte. Préface de J. CONSTANTIN. Un vol. in-16 . . . . 4 fr. 50

La mort prématurée de Noël Bernard l'a malheureusement empêché de terminer ses recherches et de donner à ses conceptions, qui sont parfois si originales, une forme adéquate. Mais malgré les lacunes qu'il présente, le livre offre un vif intérêt. Dans la préface M. Constantin a retracé la vie de Noël Bernard, qui était une personnalité remarquablement douée et très attachante.

E. DORGEOT : **LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE, NUMÉRIQUE ET GRAPHIQUE.** — In-4° avec 619 figures . . 39 fr. »»

Le but de l'auteur, en écrivant cet ouvrage, a été de rendre plus tangibles les principes dont l'application laisse souvent place à l'hésitation dans l'esprit de ceux qui ne sont pas assez familiarisés avec la théorie. M. Dorgeot s'est efforcé de rendre ce livre aussi utile que possible, en multipliant les exemples d'applications numériques et graphiques, tout en expliquant l'origine des formules par des considérations théoriques, chaque fois qu'il a paru nécessaire de le faire pour la clarté. L'émploi du calcul infinitésimal a été écarté systématiquement, étant donné que les applications que l'on rencontre généralement dans l'industrie n'ont pas besoin de son secours.

RENÉ DUBRISAY : **LA CHIMIE ÉLÉMENTAIRE DES INGÉNIEURS, DES INDUSTRIELS ET DES CONSTRUCTEURS.** In-8°, avec figures. . . . . 12 fr. »»

C'est, je crois, le premier ouvrage où se trouvent condensés les données et renseignements relatifs aux applications de la chimie à l'industrie et à la construction. M. Dubrisay présente d'abord un résumé des lois générales de la chimie, en mettant en évidence leurs relations avec la production de la chaleur, l'emploi des métaux et des matériaux de construction, etc. Il indique les méthodes d'analyse appliquées à l'essai industriel de produits particulièrement importants : combustibles, métaux, huiles de graissage, matériaux de construction, et donne enfin, à propos de ces corps, un certain nombre de données numériques très utiles.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY